



# Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

## Présentation des budgets 2023

---

Conseil communautaire du 6 avril 2023

# Table des matières

<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2. Présentation du budget principal 2023</b>	<b>4</b>
2.1 Vue d'ensemble du fonctionnement (mouvements réels et d'ordre)	4
2.2 Vue d'ensemble de l'investissement (mouvements réels et d'ordre)	5
2.3 Les recettes réelles de fonctionnement 2023	5
2.4 Les dépenses réelles de fonctionnement 2023	12
2.5 Les recettes d'investissement 2023	17
2.6 Les dépenses d'investissement 2023	18
<b>3. Présentation des investissements 2023</b>	<b>18</b>
3.1 La gestion des espaces publics reste la priorité du mandat	18
3.2 La poursuite du projet EOLE avec le passage en phase opérationnelle pour 3 gares (Villennes-sur-Seine, Aubergenville, Les Clarières de Verneuil)	19
3.3 Une volonté d'améliorer le financement des opérations de renouvellement urbain	20
3.4 Le développement progressif des mobilités alternatives	21
3.5 L'attractivité du territoire : un objectif majeur de la mandature	22
3.6 La culture et le sport comme leviers d'attractivité du territoire :	23
<b>4. Focus sur les budgets annexes</b>	<b>24</b>
4.1 Budget annexe parcs d'activité économique	24
4.2 Budget annexe assainissement	26
4.3 Budget annexe eau potable	30
4.4 Budget annexe déchets	33
<b>5. Annexes</b>	<b>37</b>
5.1. Annexe 1 : Recettes réelles de fonctionnement des groupements comparables à la CU par habitant	37
5.2. Annexe 2 : Dépenses réelles de fonctionnement des groupements comparables à la CU par habitant	37
5.3. Annexe 3 : Recettes réelles d'investissement des groupements comparables à la CU par habitant	38
5.4. Annexe 4 : Dépenses réelles d'investissement des groupements comparables à la CU par habitant	38

## 1. Introduction

Dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), codifiée à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes et leurs groupements, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation, retraçant les informations financières essentielles du budget principal, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Conformément à ce même article qui renvoie à l'article L. 5211-36 du CGCT « *sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale. Toutefois, les articles L. 2312-1 et L. 2313-1 ne s'appliquent qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.*

*Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ».*

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement public.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année en cas de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce rapport a vocation à revenir sur les éléments suivants :

- La synthèse de la préparation budgétaire et des arbitrages opérés afin de présenter les budgets 2023 ;
- La présentation du budget principal 2023 tant en fonctionnement qu'en investissement intégrant par anticipation le résultat prévisionnel de l'année 2022 ;
- Le détail des projets portés par la Communauté urbaine ;
- Les budgets annexes :
  - o parcs d'activité économique ;
  - o assainissement ;
  - o eau ;
  - o déchets.

Les orientations budgétaires qui ont présidé à la réalisation du présent rapport ont été évoquées et débattues dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui a été présenté le 9 février 2023 en Conseil communautaire. Les budgets présentés découlent donc du ROB.

Après deux années éprouvantes dues à l'état sanitaire de la France impacté par la crise du Covid, la préparation budgétaire pour l'année 2023 s'inscrit dans un contexte difficile.

La crise énergétique sans précédent impacte les fluides à la hausse (gaz, électricité, carburants, matières premières) et donc les budgets de l'ensemble des collectivités françaises et par conséquent, celui de la Communauté urbaine GPS&O.

C'est dans ce contexte très incertain, sous le signe d'une inflation majeure (entre 4 et 5% prévus fin 2023) et d'une évolution très défavorable des prix de l'énergie et des matières premières qu'a été élaboré le budget conformément aux orientations du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'exercice 2023.

La Communauté urbaine dispose toutefois d'une bonne situation financière qui lui permet de mettre en œuvre une programmation pluriannuelle de ses investissements ambitieuse.

L'année 2023 repose sur l'engagement collectif à relever ensemble des priorités budgétaires :

- offrir un cadre de vie de qualité aux habitants avec la poursuite de la modernisation des infrastructures sportives et culturelles ;
- répondre collectivement et globalement aux défis climatiques et environnementaux ;
- favoriser l'attractivité du territoire en accompagnant les entreprises ;
- permettre un développement équilibré et solidaire des 73 communes de la Communauté urbaine.

## 2. Présentation du budget principal 2023

Le budget principal 2023 est marqué par la volonté de prolonger le cycle d'investissement et de le renforcer sur les compétences de proximité, et notamment la voirie.

L'ensemble des comparaisons sera effectué entre les crédits ouverts 2022 et le budget prévisionnel 2023.

### 2.1 Vue d'ensemble du fonctionnement (mouvements réels et d'ordre)

Au vu, entre autres, du contexte inflationniste exposé supra, la section de fonctionnement est estimée 329 M€. Elle augmente ainsi de +25,6 M€ (+8,4%) par rapport à 2022.

Recettes de fonctionnement					
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
013	Atténuations de charges	632 060 €	700 000 €	67 940 €	10,7%
70	Produits de service*	9 861 720 €	8 966 339 €	- 895 381 €	-9,1%
73	Impôts et taxes	190 116 304 €	196 107 782 €	5 991 478 €	3,2%
74	Dotations, subventions	65 170 856 €	64 214 332 €	- 956 524 €	-1,5%
75	Autres produits	570 793 €	359 956 €	- 210 837 €	-36,9%
76	Produits financiers	45 000 €	100 000 €	55 000 €	122,2%
77	Produits exceptionnels	2 220 770 €	500 000 €	- 1 720 770 €	-77,5%
78	Reprise sur provisions	301 632 €	375 648 €	74 016 €	24,5%
002	Résultat de fonctionnement reporté	33 997 242 €	57 091 897 €	23 094 655 €	67,9%
042	Opération ordre entre sections	485 841 €	606 300 €	120 459 €	24,8%
	<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>303 402 218 €</b>	<b>329 022 254 €</b>	<b>25 620 036 €</b>	<b>8,4%</b>

\* Les produits de service de l'année 2022 sont indiqués hors remboursement des charges de personnel de la direction de la maîtrise des déchets du budget annexe déchets.

	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	52 624 889 €	64 690 034 €	12 065 145 €	22,9%
012	Charges de personnel*	50 844 000 €	52 000 000 €	1 156 000 €	2,3%
014	Atténuations de produits	72 127 195 €	72 384 000 €	256 805 €	0,4%
65	Autres charges	49 030 937 €	50 623 036 €	1 592 099 €	3,2%
66	Charges financières	3 692 428 €	1 940 000 €	- 1 752 428 €	-47,5%
67	Charges exceptionnelles	4 347 600 €	1 846 850 €	- 2 500 750 €	-57,5%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	688 228 €	835 457 €	147 229 €	21,4%
023	Virement à la section d'investissement	55 162 241 €	71 226 756 €	16 064 515 €	29,1%
042	Opérations d'ordre entre sections	14 884 700 €	13 476 121 €	- 1 408 579 €	-9,5%
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>303 402 218 €</b>	<b>329 022 254 €</b>	<b>25 620 036 €</b>	<b>8,4%</b>

\* Les charges de personnel de l'année 2022 sont indiquées hors charges de personnel de la direction de la maîtrise des déchets.

## 2.2 Vue d'ensemble de l'investissement (mouvements réels et d'ordre)

La section d'investissement est estimée à 157 M€ en 2023 après reports 2022, soit une augmentation de +5,9 M€ (+3,9%).

Recettes d'investissement							
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022 avec reports 2021	BP 2023	Reports 2022	BP 2023 avec reports 2022	Evolution en M€	Evolution en %
021	Virement de la section de fonctionnement	55 162 241 €	71 226 756 €	- €	71 226 756 €	16 064 515 €	29,1%
040	Opérations d'ordre entre sections	14 884 700 €	13 476 121 €	- €	13 476 121 €	- 1 408 579 €	-9,5%
041	Opérations patrimoniales	6 405 000 €	3 000 000 €	- €	3 000 000 €	- 3 405 000 €	-53,2%
024	Produits de cession	4 357 985 €	783 100 €	1 384 737 €	2 167 837 €	- 3 574 885 €	-50,3%
10	Dotations et fonds divers	21 680 300 €	36 637 654 €	- €	36 637 654 €	14 957 354 €	69,0%
13	Subventions d'investissement reçues	21 163 942 €	24 137 080 €	3 519 256 €	27 656 335 €	2 973 137 €	30,7%
16	Emprunts et avances / cautions	10 110 621 €	70 000 €	- €	70 000 €	- 10 040 621 €	-99,3%
204	Subventions d'équipements	367 920 €	- €	- €	- €	367 920 €	-100,0%
21	Immobilisations corporelles	45 889 €	- €	- €	- €	45 889 €	-100,0%
23	Travaux	- €	40 000 €	- €	40 000 €	40 000 €	-
27	Autres immobilisations financières	- €	52 100 €	- €	52 100 €	40 000 €	-
4582	Opérations sous mandat (Recettes)	2 373 634 €	1 831 340 €	30 000 €	1 861 340 €	- 2 321 534 €	-21,6%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	14 552 477 €	854 311 €	- €	854 311 €	- 13 698 166 €	-94,1%
	<b>Total recettes investissement</b>	<b>151 104 710 €</b>	<b>152 108 462 €</b>	<b>4 933 992 €</b>	<b>157 042 454 €</b>	<b>5 937 744 €</b>	<b>3,9%</b>

Dépenses d'investissement							
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022 avec reports 2021	BP 2023	Reports 2022	BP 2023 avec reports 2022	Evolution en M€	Evolution en %
040	Opération ordre entre sections	485 841 €	606 300 €	- €	606 300 €	120 459 €	24,8%
041	Opérations patrimoniales	6 405 000 €	3 000 000 €	- €	3 000 000 €	- 3 405 000 €	-53,2%
10	Dotations et fonds divers	2 195 170 €	13 470 000 €	59 947 €	13 529 947 €	11 334 777 €	516,4%
16	Remboursement dette / cautions	34 290 833 €	10 070 000 €	833 €	10 070 833 €	- 24 220 000 €	-70,6%
20	Immobilisations incorporelles	13 215 217 €	16 804 545 €	1 125 499 €	17 930 044 €	4 714 827 €	35,7%
204	Subventions d'équipements	6 737 612 €	5 554 566 €	1 971 565 €	7 526 131 €	788 518 €	11,7%
21	Immobilisations corporelles	43 432 693 €	39 526 571 €	4 645 975 €	44 172 546 €	739 852 €	1,7%
23	Travaux	43 682 328 €	54 553 972 €	4 092 523 €	58 646 496 €	14 964 168 €	34,3%
26	Immobilisations financières	361 000 €	603 894 €	- €	603 894 €	242 894 €	67,3%
27	Autres immobilisations financières	82 511 €	301 146 €	63 036 €	364 182 €	281 671 €	341,4%
4581	Comptes de tiers	216 504 €	555 000 €	37 082 €	592 082 €	375 577 €	173,5%
	<b>Total dépenses investissement</b>	<b>151 104 710 €</b>	<b>145 045 994 €</b>	<b>11 996 460 €</b>	<b>157 042 454 €</b>	<b>5 937 744 €</b>	<b>3,9%</b>

## 2.3 Les recettes réelles de fonctionnement 2023

Les recettes réelles de fonctionnement 2023, hors résultat de fonctionnement reporté, du budget principal de la Communauté urbaine sont évaluées à 271,3 M€ contre 268,9 M€ en 2022, soit +2,4 M€ (+0,9%). Les recettes de fonctionnement sont principalement composées en 2022 des impôts et taxes (196,1 M€) et des dotations et participations (64,2 M€).

Recettes réelles de fonctionnement					
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en M€	Evolution en %
013	Atténuations de charges	0,6M€	0,7M€	0,1M€	10,7%
70	Produits de service*	9,9M€	9,0M€	-0,9M€	-9,1%
73	Impôts et taxes	190,1M€	196,1M€	6,0M€	3,2%
74	Dotations, subventions	65,2M€	64,2M€	-1,0M€	-1,5%
75	Autres produits	0,6M€	0,4M€	-0,2M€	-36,9%
76	Produits financiers	0,0M€	0,1M€	0,1M€	122,2%
77	Produits exceptionnels	2,2M€	0,5M€	-1,7M€	-77,5%
78	Reprise sur provisions	0,3M€	0,4M€	0,1M€	24,5%
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>268,9M€</b>	<b>271,3M€</b>	<b>2,4M€</b>	<b>0,9%</b>

\* Les produits de service de l'année 2022 sont indiqués hors remboursement des charges de personnel de la direction de la maîtrise des déchets du budget annexe déchets.

### 2.3.1 Chapitre 73 : Impôts et taxes : 196,1 M€

Détail du compte 73 "Impôts et taxes"	Libellé	Crédits ouverts 2022 en M€	Total par catégorie de fiscalité 2022 en M€	Montants BP 2023 en M€	Total par catégorie de fiscalité 2023 en M€	Evolution en M€	Evolution en %
FISCALITE DES ENTREPRISES hors compensation	Cotisation foncière des entreprises	42,7 M€	73,4 M€	43,0 M€	74,1 M€	0,3M€	0,74%
	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises*	23,4 M€		23,4 M€		0,0M€	0,00%
	Taxe sur les surfaces commerciales	4,6 M€		4,70 M€		0,1M€	3,16%
	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	2,8 M€		2,96 M€		0,2M€	7,36%
FISCALITE DES MENAGES	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1,9 M€	103,0 M€	1,80 M€	108,4 M€	-0,1M€	-7,05%
	Fraction de TVA - Compensation de la réforme TH	60,4 M€		63,4 M€		3,1M€	5,09%
	TFPB	40,3 M€		42,8 M€		2,5M€	6,16%
	Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti	0,4 M€		0,4 M€		0,0M€	6,01%
AUTRES PRODUITS DE FISCALITE	Taxe GEMAPI	1,3 M€	1,9 M€	1,3 M€	2,0 M€	0,0M€	0,00%
	Taxe de séjour	0,6 M€		0,7 M€		0,1M€	17,30%
	Droits de place	0,0 M€		0,0 M€		0,0M€	0,00%
TRANSFERT DE FISCALITE	Autres impôts locaux ou assimilés	0,5 M€	11,8 M€	0,5 M€	11,7 M€	0,0M€	-8,56%
	Attribution de compensation	3,5 M€		3,5 M€		0,0M€	0,00%
	Fonds national de garantie individuelle de ressources	7,7 M€		7,7 M€		0,0M€	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>190,1 M€</b>	<b>190,1 M€</b>	<b>196,1 M€</b>	<b>196,1 M€</b>	<b>6,0 M€</b>	<b>3,18%</b>

\* La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises perçue en 2022 est compensée par une fraction de TVA à compter de 2023.

L'ensemble des recettes fiscales du chapitre 73, hors compensations et rôles supplémentaires, représente 72 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal 2023, non consolidé, de la Communauté urbaine avec un montant estimé à **196,1 M€** (hors fiscalité relative aux déchets) soit une hausse de + 6 M€.

Cette croissance est essentiellement due à l'augmentation de la fiscalité perçue sur les ménages (+5,4 M€) en raison d'une part, de l'actualisation des valeurs locatives à +7,1%, et d'autre part, de la fraction de TVA au titre de la taxe d'habitation.

#### 2.3.1.1 La fiscalité des entreprises (74 M€)

**En 2023, les recettes de fiscalité des entreprises sont estimées à 74 M€ et progressent de +0,6 M€ (+0,9%).**

Jusqu'en 2022, la fiscalité des entreprises était constituée des quatre recettes suivantes :

- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- La cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ;
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises du réseau (IFER).

➤ **Suppression de la CVAE à compter de 2023 remplacée par une fraction de TVA**

L'article 55 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 prévoit la suppression progressive sur deux ans de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) au bénéfice des entreprises. Pour les collectivités, cette réforme se traduit dès 2023 par une suppression des reversements de CVAE de l'Etat vers les collectivités.

Elle est compensée par la perception d'une fraction de TVA sous la forme de deux fractions, l'une fixe et l'autre variable. Les modalités de calcul de la part fixe permettent d'envisager une fraction de TVA minimum à percevoir par la Communauté urbaine en 2023 de 23,4 M€ nonobstant la part variable dont les modalités restent à définir. Cette part fixe correspond à la moyenne des produits perçus de 2020 à 2022 et du produit qui aurait été perçu en 2023 si la CVAE n'avait pas été supprimée.

La logique de territorialisation de la CVAE est donc remise en question sous réserve des modalités de définition de la part variable à venir.

➤ **Malgré le ralentissement de l'activité économique annoncé pour 2023, une croissance des produits de fiscalité économique est attendue à hauteur de + 0,6 M€ (+0,9%)**

Malgré le ralentissement de l'activité économique, les produits liés à la fiscalité économique progressent très légèrement. La fiscalité économique augmente de +0,6 M€ (+0,6%) entre 2022 et 2023 pour un produit attendu de **74 M€**.

PRODUITS LIES A LA FISCALITE ECONOMIQUE	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en M€	Evolution en %
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	23,4 M€		-23,4 M€	-100,0%
Fraction de TVA - Compensation de la réforme CVAE		23,3 M€	23,3 M€	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	42,7 M€	43,0 M€	0,3 M€	0,7%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	4,6 M€	4,7 M€	0,1 M€	3,2%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de réseau (IFER)	2,8 M€	3,0 M€	0,2 M€	7,4%
<b>Total produit impôts économiques</b>	<b>73,4 M€</b>	<b>74,0 M€</b>	<b>0,6 M€</b>	<b>0,9%</b>

Cela s'explique en partie par la nature des impôts concernés :

- **La CFE (58,1% des impôts économiques)** est calculée en fonction de la valeur locative cadastrale des locaux professionnels. Elle n'est donc pas directement impactée par le ralentissement de l'activité économique sauf en cas de fermeture d'établissements ou de chute du chiffre d'affaires des entreprises soumises à cotisation minimum ;
- **La CVAE (31,5% des impôts économiques) est supprimée pour les collectivités locales à compter de 2023 et est remplacée par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).**  
 Cette réforme modifie radicalement la nature de cet impôt qui, dorénavant, n'est plus totalement en lien avec le niveau d'activité des entreprises du territoire. Pour rappel, à partir de 2023, la fraction de TVA perçue par chaque collectivité comprendra deux parts :
  - Une part fixe correspondant au droit à compensation (moyenne de CVAE 2020-2023, y compris compensations). Cette part fixe est garantie, même pour le cas où le montant de TVA national serait inférieur à celui de 2022 ;
  - Une part variable, à compter de 2023, correspondant à la dynamique de la TVA territorialisée.

Le climat des affaires est stable et le nombre de défaillance d'entreprises s'établit à un niveau inférieur à celui de 2019 en dépit d'une baisse durable de la consommation fin 2022. Sur l'année 2022, 1544 établissements ont été radiés contre 1318 en 2021, soit +17,1%.

Les secteurs les plus représentés sont : les activités spécialisées, scientifiques et techniques (18 %), le commerce (15 %) et les activités immobilières (12 %). Ces fermetures auront un impact sur la CFE au même titre que les baisses de chiffres d'affaires des entreprises soumises à la cotisation minimum de CFE calculée en fonction de tranches de chiffres d'affaires. Néanmoins, les trois-quarts des radiations concernent des microentreprises.

Aussi, les pertes occasionnées par ces fermetures sont compensées par la stabilité, voire la croissance de l'activité des entreprises « dominantes » du territoire parmi lesquels : l'industrie automobile, premier contributeur fiscal de la Communauté urbaine avec une part de 21% des recettes fiscales, suivie du commerce (17%) et de l'activité aéronautique.

Bien qu'à l'échelle nationale, le secteur automobile ait atteint le niveau le plus bas des vingt dernières années, les performances locales restent positives. C'est le cas du groupe STELLANTIS (PSA/FIAT/CHRYSLER) dont le chiffre d'affaires 2022 est en hausse de +22% ou encore de RENAULT dont le chiffre d'affaires augmente de +20,5% notamment en raison d'engagements plus en avant dans l'électrique. Si le groupe ARIANE a en revanche supprimé 170 postes sur le site des Mureaux, le chiffre d'affaires de la société SAFRAN, à l'inverse, a cru de +26,4%.

C'est pourquoi, partant de ce constat, il est attendu une hausse tant de la CFE que des impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER) et, dans une moindre mesure, de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

- Une hausse de la CFE de +0,3 M€ (+0,7%)

La CFE est assise sur la valeur locative cadastrale des locaux. L'actualisation de ces bases de +7,1% pour 2023 permet d'estimer le produit attendu à 43 M€ soit +0,3 M€ (+0,7 M€).

- Une légère progression de la TASCOM de 0,1 M€ (3,2%) est attendue pour 2023

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) s'établira à 4,7 M€ contre 4,6 M€ en 2022, soit une augmentation de +0,1 M€ (+3,2 %).

Le montant de la TASCOM est déterminé par application, à la surface totale de vente au détail de l'établissement, d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au mètre carré.

Bien que la croissance de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) soit de nouveau amorcée depuis 2021, cette tendance reste toutefois plus lente que par le passé (croissance constatée en 2019 +5,18 %). Le produit attendu pour 2023 est ainsi estimé à 4,7 M€, soit un niveau proche de celui de 2022.

- Les IFER estimés à 3,0 M€ en 2023 progressent de +0,2 M€ (+7,4%)

La progression des IFER en 2022, en particulier les IFER Télécoms (+13%), permet d'envisager une croissance attendue pour 2023 de 0,2 M€ (+7,4%) soit une recette de 3,0 M€.

### 2.3.1.2 La fiscalité des ménages

En 2023, les recettes de fiscalité ménages sont estimées à 108,4 M€ et progressent de +5,4 M€ (+5,3%).

		PRODUITS LIES A LA FISCALITE DES MENAGES	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en M€	Evolution en %
TAXE D'HABITATION (TH)	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		1,9 M€	1,8 M€	-0,1 M€	-7,0%
	Fraction de TVA- Compensation de la réforme TH		60,4 M€	63,4 M€	3,1 M€	5,1%
	<b>TOTAL TH</b>		<b>62,3 M€</b>	<b>65,2 M€</b>	<b>2,9 M€</b>	<b>4,7%</b>
TAXE FONCIERE (TF)	TFPB		40,3 M€	42,8 M€	2,5 M€	6,2%
	Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB)		0,39 M€	0,42 M€	0,02 M€	6,0%
	<b>TOTAL TF</b>		<b>40,7 M€</b>	<b>43,2 M€</b>	<b>2,5 M€</b>	<b>6,2%</b>
<b>Total fiscalité ménages</b>			<b>103,0 M€</b>	<b>108,4 M€</b>	<b>5,4 M€</b>	<b>5,3%</b>

- Le produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) attendu pour 2023 s'élève à 42,8 M€, soit une augmentation de 2,6 M€ (+6,5%)

Selon la même logique d'actualisation annuelle des valeurs locatives de la CFE, l'augmentation du produit attendu de TFPB pour 2023 résulte principalement de l'actualisation de +7,1% des bases de TFPB qui procure un grain de +2,6 M€ à la Communauté urbaine (+6,5%).

- Les modalités de calcul de la fraction de TVA substituée au produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) sont plus favorables à la Communauté urbaine

Le produit de la « fraction de TVA-Taxe d'habitation » attendu pour 2023 procure une augmentation de +3,1 M€ (+5,1% conformément aux dispositions d'actualisation pour 2023), soit 63,4 M€ estimés pour 2023.

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB) de 2023 sont estimées respectivement à 1,8 M€ et 0,4 M€.

Selon la même logique d'actualisation des valeurs locatives, les bases de chacune de ces taxes sont actualisées de +7,1%.

A compter de 2023, les collectivités locales disposent de nouveau du pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le taux de la CU GPS&O est maintenu à 7,62%.

Ainsi, le montant estimé pour 2023 de la THRS s'élève à 1,8 M€ soit une diminution de -0,1 M€ (-7%) et celui de la TAFNB s'élève à 0,4 M€ soit une augmentation de +0,02 M€ (+6%).

### 2.3.1.3 Autres recettes de fiscalité

Intitulé	Crédits ouverts 2022	Budget 2023	Evolution en M€	Evolution en %
Taxe de séjour	0,6 M€	0,7 M€	0,1 M€	20,0%
Taxe GEMAPI	1,4 M€	1,3 M€	-0,1 M€	-5,1%

Les recettes liées à la taxe de séjour sont estimées à 0,7 M€ en 2023, soit une hausse de +0,1 M€ (+20 %).

Parallèlement, la taxe relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est stable à hauteur de 1,3 M€. Elle est adossée aux quatre taxes locales suivantes : TH, TFPB, TFPNB et CFE.

### 2.3.1.4 Les transferts de fiscalité

Intitulé	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en M€	Evolution en %
Autres impôts ou assimilés	0,0 M€	0,5 M€	0,5 M€	
Attributions de compensation	3,5 M€	3,5 M€	0,0 M€	0%
Fonds national de garantie individuelle de ressources	7,7 M€	7,7 M€	0,0 M€	0%
<b>Total</b>	<b>11,2 M€</b>	<b>11,7 M€</b>	<b>0,5 M€</b>	<b>4,5%</b>

Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) reste stable à 7,7 M€.

Les attributions de compensation liées au fonctionnement sont maintenues au niveau identique à celui de 2022 à 4,1 M€.

Les autres impôts correspondent aux rôles supplémentaires émis par la Direction départementale des finances publiques (DDFiP) en cours d'exercice budgétaire à la suite de corrections. Ceux-ci sont estimés à 0,5 M€ pour 2023.

## 2.3.2 Chapitre 74 : Dotations et participations : 64,2 M€ (hors budget annexe déchets)

### 2.3.2.1 Les concours financiers de l'Etat : 41,7 M€

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution entre en M€	Evolution entre en %
Dotations d'intercommunalité	15,7 M€	15,8 M€	0,1 M€	0,5%
Dotations de compensation	26,2 M€	26,0 M€	-0,2 M€	-0,7%
<b>Total</b>	<b>41,8 M€</b>	<b>41,7 M€</b>	<b>-0,1 M€</b>	<b>-0,3%</b>

Au sens strict, la dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue le seul concours de l'Etat versé aux collectivités territoriales. La DGF est composée de :

- La dotation d'intercommunalité (DI) ;
- La dotation de compensation groupement de communes (DC).

Les dispositions relatives à la DGF sont reconduites pour 2023, le financement global de l'enveloppe interne a peu de conséquences sur les intercommunalités.

Ainsi, l'enveloppe supplémentaire de 320 M€ ne bénéficiera pas aux EPCI. En effet, 290 M€ financeront la dotation d'aménagement des communes, 30 M€ la croissance de la population de la dotation d'intercommunalité quand la dotation de compensation des EPCI financera la croissance de la dotation forfaitaire des communes (+34 M€).

Ces versements internes permettent de prévoir une baisse de la dotation de compensation de -0,2 M€ (-0,7%), soit un montant attendu de 26 M€ pour 2023.

Compte tenu de la croissance de la population du territoire, la dotation d'intercommunalité est estimée à 15,7 M€, soit une augmentation de +75 k€.

Ainsi, la DGF de l'exercice budgétaire 2023 est estimée à 41,7M€, soit une diminution de -0,2 M€ (-0,3%) par rapport à 2022.

### 2.3.2.2 Les compensations de pertes fiscales : 19,7 M€

L'Etat compense chaque année les pertes résultant des réformes fiscales telles que la réforme de la CFE des entreprises industrielles avec 14 M€ et la réforme de la taxe professionnelle avec 5,2 M€ en 2023.

Intitulé	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en M€	Evolution en %
Dotation de compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle	5,2 M€	5,2 M€	0,0 M€	0,0%
Compensation contribution économique territoriale	14,5 M€	14,5 M€	0,0 M€	0,0%
<b>Total</b>	<b>19,7 M€</b>	<b>19,7 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>0,0%</b>

### 2.3.2.3 Les autres dotations et participations : 2,8 M€

La Communauté urbaine perçoit chaque année des subventions et des allocations de la Région Ile-de-France, du Département des Yvelines mais également d'autres organismes, tels que :

- La Caisse d'allocations familiales (CAF) pour les aires d'accueil des gens du voyage (90 k€) ;
- L'ADEME (51,7 k€) ;
- La Banque des territoires (20 k€).

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) assure aux collectivités territoriales la compensation de la taxe pour la valeur ajoutée qu'elles acquittent sur une partie de leurs dépenses de fonctionnement à un taux forfaitaire. En 2023, le FCTVA est estimé à 1,9 M€, soit une diminution de -0,4 M€ (-17%).

#### Autres dotations et participations au budget 2023

Intitulé	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en M€	Evolution en %
FCTVA	2,3 M€	1,9 M€	-0,4 M€	-17,0%
Participations région	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	84,4%
Participations département	0,1 M€	0,0 M€	0,0 M€	-57,1%
Autres	1,0 M€	0,7 M€	-0,2 M€	-22,3%
<b>Total</b>	<b>3,4 M€</b>	<b>2,8 M€</b>	<b>-0,6 M€</b>	<b>-17,2%</b>

### 2.3.3 Chapitres 70 : les produits de services : 9 M€

Le chapitre 70 retrace les produits de services et s'élève à 9 M€ au budget principal 2023.

La refacturation des frais de structures et de personnel aux budgets annexes de la Communauté urbaine, qui fait l'objet chaque année d'un vote en Conseil communautaire, représente 48 % des produits de services avec 4,3 M€. Elle est en diminution de -4,5 M€ par rapport à 2022, notamment en raison de l'inscription directe des frais de personnel sur le budget annexe déchets.

Refacturation des charges de structures et de personnel	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en M€	Evolution en %
Budget annexe assainissement	1,5 M€	1,5 M€	0,0 M€	2,0%
Budget annexe eau	2,8 M€	0,5 M€	-2,3 M€	-82,3%
Budget annexe déchets	4,5 M€	2,3 M€	-2,2 M€	-49,1%
<b>Total</b>	<b>8,8 M€</b>	<b>4,3 M€</b>	<b>-4,5 M€</b>	<b>-50,9%</b>

Les autres recettes concernent les recettes liées aux parkings (1,2 M€), des redevances à caractère culturel (0,5 M€), des redevances à caractère sportif (0,9 M€), des redevances liées aux bases de loisirs (0,3 M€), des redevances d'occupation (0,5 M€), service commun ADS et téléservice numérique avec les communes adhérentes (0,3 M€) et des remboursements de charges par INNEOS et FAB 21 (0,1 M€).

#### 2.3.4 Chapitres 75 : les autres produits de gestion courante : 0,4 M€

Intitulé	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en M€	Evolution en %
Revenus des immeubles	0,2 M€	0,2 M€	0,0 M€	-14,1%
Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,4 M€	0,1 M€	-0,2 M€	-65,0%
Autres produits divers de gestion courante	0,0 M€	0,1 M€	0,1 M€	538,1%
<b>Total</b>	<b>0,6 M€</b>	<b>0,4 M€</b>	<b>-0,2 M€</b>	<b>-36,9%</b>

Les autres produits de gestion courante sont essentiellement représentés par les revenus des immeubles (0,2 M€) ainsi que les redevances versées par les délégataires (0,1 M€).

Ils connaissent une baisse de – 0,2 M€, soit – 36,9 % par rapport aux crédits ouverts 2022.

Cette diminution est moins marquée qu'en 2022 (-73%) exercice au cours duquel les recettes liées à la valorisation des déchets ont été transférées au budget annexe déchets nouvellement créé (- 1,5 M€). Elle s'explique notamment par la diminution des loyers (- 0,03 M€) tandis que les redevances versées par les délégataires diminuent également de -0,2 M€.

#### 2.3.5 Chapitres 77 : les produits exceptionnels : 0,5 M€

Les produits exceptionnels s'établissent à 0,5 M€ avec 50 k€ prévus pour la prise en compte des mandats annulés sur les exercices antérieurs et 450 k€ en prévision de produits exceptionnels divers.

### 2.4 Les dépenses réelles de fonctionnement 2023

**Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 du budget principal de la Communauté urbaine s'élèvent à 244,3 M€ contre 233,4 M€ en 2022, soit une augmentation de 11 M€ (+4,7 %).** Les dépenses de fonctionnement sont principalement composées en 2023 des charges à caractère général (64,7 M€), des charges de personnel (52 M€) et des atténuations de produits (72,4 M€).

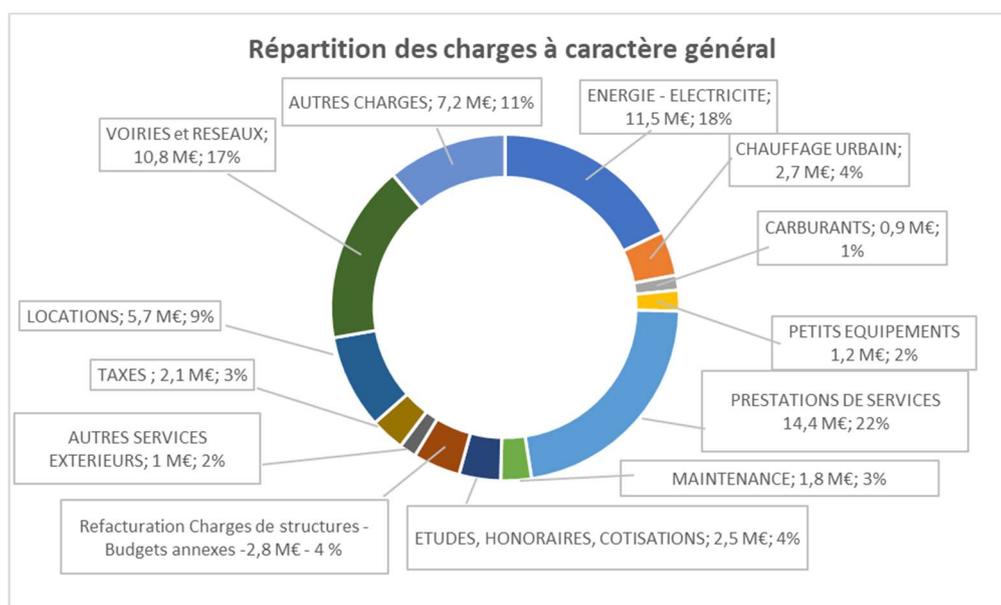
L'ensemble des comparaisons sera effectué entre les crédits ouverts 2022 et le budget prévisionnel 2023. Les crédits afférents aux charges de personnel de la direction de la maîtrise des déchets de l'année 2022 ont été ôtés puisqu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ces charges sont prises en compte directement au sein du budget annexe déchets.

Dépenses réelles de fonctionnement					
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en M€	Evolution en %
011	Charges à caractère général	52,6M€	64,7M€	12,1M€	22,9%
012	Charges de personnel	50,8M€	52,0M€	1,2M€	2,3%
014	Atténuations de produits	72,1M€	72,4M€	0,3M€	0,4%
65	Autres charges	49,0M€	50,6M€	1,6M€	3,2%
66	Charges financières	3,7M€	1,9M€	-1,8M€	-47,5%
67	Charges exceptionnelles	4,3M€	1,8M€	-2,5M€	-57,5%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,7M€	0,8M€	0,1M€	21,4%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>233,4M€</b>	<b>244,3M€</b>	<b>11,0M€</b>	<b>4,7%</b>

### 2.4.1 Chapitre 011 : charges à caractère général : 64,7 M€

Les charges à caractère général constituent l'ensemble des dépenses de quotidienneté de la Communauté urbaine, notamment les consommables (eau, énergie, électricité), achats et les prestations de service. **Elles représentent 26,5 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal 2023.**

**Les charges à caractère général augmentent de + 12,1 M€ pour s'établir à 64,7 M€, soit + 22,9 % en raison notamment de l'inflation qui se poursuivra en 2023.** Sur ce point, l'inflation s'établirait à 6,2 % en ce début d'année 2023. Toutefois, après un pic au premier semestre 2023, elle redescendrait pour atteindre fin 2023 entre 4 et 5 %, puis 2,5 % en 2024 et 2,1 % en 2025<sup>1</sup>.



➤ Hausse de la facture énergétique de +6,4 M€ à 15,1 M€ (+173 %)

#### La Communauté urbaine subit l'augmentation des coûts de l'énergie :

- l'électricité augmente de 167 % passant de 6,9 M€ en 2022 à 11,5 M€ en 2023 (+4,6 M€). Ce poste prend en compte les charges d'éclairage public estimées à 8,2 M€ en 2023 contre 5,2 M€ en 2022, soit + 3 M€ (+58 %) et représente désormais 18 % des charges à caractère général ;
- le gaz augmente de 270 % passant de 1 M€ en 2022 à 2,7 M€ en 2023 (+1,7 M€) ;
- le poste des carburants progresse de 4 % passant de 0,8 M€ en 2022 à 0,9 M€ en 2023 (+ 0,1 M€).

La Communauté urbaine a demandé à bénéficier du nouveau dispositif d'amortisseur d'électricité qui ramène le prix annuel moyen de la « part énergie » à 180 €/MWh (ou 0,18€/kWh) sur la moitié des volumes d'électricité consommée, dans la limite d'un plafond d'aide unitaire de la « part énergie » du contrat à 500 €/MWh. La réduction maximale du prix unitaire sera de 160 €/MWh sur la totalité de la consommation (ou de 0,16 €/kWh). Elle est directement compensée par l'Etat auprès du fournisseur d'électricité.

<sup>1</sup> Estimation de la Banque de France du 1<sup>er</sup> février 2023

Concernant le dispositif du filet de sécurité correspondant à un versement d'une dotation égale à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et 50% des recettes réelles de fonctionnement, en 2023, les conditions<sup>2</sup> ont été assouplies, laissant la possibilité à la Communauté urbaine de bénéficier du dispositif qui ne sera budgété qu'en 2024 à la clôture de l'exercice 2023.

➤ **Hausse des coûts des contrats de prestations de +1 M€ à 14,4 M€ (+7,4 %)**

L'inflation impacte également les coûts des prestations au travers les révisions de prix. Les contrats de prestations de services concernent notamment :

- la voirie (6,3 M€) : entretien courant de la voirie (propreté, espaces verts, ...) ;
- les frais de nettoyage des locaux (0,9 M€) ;
- les délégations de services publics telles que Aqualude (1,8 M€), Aquasport (1,3 M€), le centre aquatique Bains Seine Mauldre à Aubergenville (1,5 M€) et le centre aquatique de Conflans (0,6 M€) ;
- les contrats liés à la gestion des parkings (1,7 M€) ;
- la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (0,4 M€).

➤ **Le transfert dans la section de fonctionnement de dépenses de voirie jusqu'alors prises en compte en investissement : + 1,9 M€**

Jusqu'en 2022, les travaux réalisés à la suite de sinistres en éclairage public, les achats pour remplacement de panneaux et mobiliers urbains et les travaux de renouvellement des marquages au sol étaient comptabilisés à la section d'investissement.

A compter de 2023, ces dépenses sont ajoutées à la section de fonctionnement pour un montant global de 1,9 M€.

➤ **Globalement l'inflation impacte l'ensemble des charges à caractère général en 2023 :**

Sont impactés notamment :

- la maintenance des équipements et infrastructures : 1,8 M€ en 2023 contre 1,7 M€ en 2022, soit + 0,1 M€ (+6 %) ;
- les fournitures de petits équipements (fournitures de bureau, petits outillages, ...) : 1,3 M€ en 2023 contre 0,6 M€ en 2022, soit + 0,7 M€ (+117 %) ;
- les frais d'études et de recherches : 1 M€ en 2023 contre 0,8 M€ en 2022, soit +0,2 M€ (+25%) ;
- les frais de déménagements inhérents à la réorganisation des bâtiments administratifs communautaires : 0,4 M€ en 2023 contre 0,1 M€ en 2022, soit +0,3 M€ ;
- les charges locatives : 5,7 M€ en 2023 contre 4,5 M€ en 2022, soit +1,2 M€ (+27 %).

#### **2.4.2 Chapitre 012 : charges de personnel : 52 M€**

Les charges de personnel sont constituées principalement de la rémunération des personnels titulaires et contractuels de la Communauté urbaine et des cotisations correspondantes (Urssaf, retraite, Pôle emploi, etc.). **Les charges de personnel du budget principal représentent 20,8 % des dépenses réelles de fonctionnement.**

Elles représentent 122 € par habitant par an contre 207 € par habitant en moyenne pour les CU de strate comparable. La CU dispose de près de 1 000 agents contre 2 000 à 3 000 agents en moyenne pour les communautés urbaines.

---

<sup>2</sup> Baisse supérieure à 15% de l'épargne brute entre 2022 et 2023 et potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de la strate.

L'inscription de 52 M€ représente une augmentation des charges de personnel de + 1,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2022 qui s'élevaient à 50,8 M€ (hors déchets), soit + 2,4 %. Cette hausse inclut l'impact du glissement vieillesse technicité (GVT) qui traduit l'augmentation de la masse salariale du fait de la progression des agents dans leurs grilles indiciaires ainsi que la revalorisation du point d'indice pour lequel 2023 sera la première année pleine.

En outre, l'augmentation vise également à réduire le taux de vacance de la Communauté urbaine (14 %) par une politique RH basée sur la fidélisation des collaborateurs et le recrutement de nouveaux talents, en particulier sur des métiers en tension.

### 2.4.3 Chapitre 014 : atténuations de produits : 72,4 M€

Avec 72,4 M€, les atténuations de produits représentent 29 % des dépenses de fonctionnement. C'est donc le principal poste de dépenses de la Communauté urbaine.

Les atténuations de produits comprennent principalement les quatre mécanismes de solidarité, contenus dans le protocole financier et fiscal (PFF) :

- Les attributions de compensation : 67,2 M€ ;
- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 4,0 M€ ;
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 1 M€ ;
- Autres : 0,1 M€.

Dépenses réelles de fonctionnement	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en M€	Evolution en %
Attributions de compensation	67,2M€	67,2M€	0,0M€	0,0%
FPIC	3,7M€	4,0M€	0,3M€	8,0%
DSC	1,0M€	1,0M€	0,0M€	0,0%
Autres	0,3M€	0,1M€	-0,1M€	-48,3%
<b>TOTAL</b>	<b>72,1M€</b>	<b>72,3M€</b>	<b>0,2M€</b>	<b>0,2%</b>

Les attributions de compensation définitives ont été votées le 9 novembre 2021. Elles ont ainsi été fixées à 67,2 M€ en fonctionnement.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) ne connaît pas d'évolution et reste définie à 1 M€ pour le compte de l'année 2023, conformément au montant déterminé dans le protocole financier général.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 4 M€ en hausse de +0,3 M€ par rapport à l'exercice 2022 dans l'attente de la notification qui devrait arriver dans le courant du deuxième semestre 2023.

Il est à noter que le chapitre 014 atténuations de produits est également composé d'autres reversements de fiscalité (138 k€) et de reversement de taxe additionnelle à la taxe de séjour (Société Grand Paris) pour un montant de 90 k€.

### 2.4.4 Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 50,4 M€

Composé principalement des participations à des organismes extérieurs, des subventions aux associations et des indemnités aux élus, le chapitre 65 représente 20,2 % des dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles 2022.

#### 2.4.4.1 Les subventions aux associations : 4,6 M€

Domaine	Budget 2022	Subventions versées en 2022	Budget 2023 proposé	Evolution en € (BP22/BP23)	Evolution en %
HYGIENE	130 000 €	130 000 €	130 000 €	- €	0,0%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	30 000 €	30 000 €	23 000 €	- 7 000 €	-23,3%
SERVICES COMMUNS	988 000 €	964 290 €	1 086 000 €	98 000 €	9,9%
ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	1 312 795 €	1 309 895 €	1 302 085 €	- 10 710 €	-0,8%
SERVICES COMMUNS (LOGEMENT)	133 990 €	136 890 €	136 890 €	2 900 €	2,2%
PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	41 000 €	41 000 €	64 000 €	23 000 €	56,1%
INTERVENTIONS ECONOMIQUES	342 200 €	319 700 €	398 200 €	56 000 €	16,4%
AIDES A L'AGRICULTURE ET INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	60 575 €	54 445 €	64 445 €	3 870 €	6,4%
AIDE A L'ENERGIE, INSUSTRIES, BATIMENTS	298 411 €	298 411 €	277 321 €	- 21 090 €	-7,1%
AIDE AU TOURISME	500 000 €	500 000 €	500 000 €	- €	0,0%
RESERVES A ATTRIBUER	- €	- €	638 059 €	638 059 €	-
<b>Totaux</b>	<b>3 836 971 €</b>	<b>3 784 631 €</b>	<b>4 620 000 €</b>	<b>783 029 €</b>	<b>20,4%</b>

Les subventions aux associations constituent chaque année près de 10 à 12 % des autres charges de gestion courante.

Concernant l'année 2023, il est proposé une enveloppe de 4,6 M€, soit une hausse de 20,4 % affectée aux secteurs de la politique de la ville, de l'emploi et de l'insertion, du développement durable et des activités culturelles et sportives.

#### 2.4.4.2 Les participations aux organismes extérieurs : 22,7 M€

Les principales participations à des organismes extérieurs sont celles versées au service d'incendie et de secours (SDIS) et à Ile-de-France mobilités (IDFM). Ces deux participations représentent respectivement 15,7 M€ et 7 M€ au budget 2023, soit près de 69 % des autres charges de gestion courante.

Concernant la participation versée à IDFM, chaque année et pendant huit ans, soit jusqu'au 31 juillet 2029, la Communauté urbaine s'acquittera, selon les termes de la convention, d'une contribution forfaitaire non actualisable et non soumise à TVA, de 7 M€.

#### 2.4.4.3 Participation à l'équilibre du budget annexe des déchets : 16,9 M

Le budget annexe des déchets nécessite en 2023 une participation d'un montant de 16,9 M€ du budget principal pour assurer son équilibre comme il sera précisé au paragraphe 4.4 du présent rapport.

En 2022, 16,7 M€ de crédits relatifs à la participation du budget principal au budget annexe déchets étaient prévus au budget principal et 13,7 M€ ont été versés sous forme d'acompte. Le solde sera versé au moment de l'arrêté des comptes, soit lors du vote du compte administratif et du compte de gestion.

#### 2.4.4.4 Autres : 6,2 M€

Les charges de gestion courante sont également composées des frais de fonctionnement des groupes des élus (0,4 M€), des indemnités des élus (1,4 M€) et de diverses dépenses parmi lesquelles des droits à verser au titre de la SACEM, les admissions en non-valeur à hauteur et des autres contributions obligatoires, pour un montant global de 4,4 M€.

#### 2.4.5 Chapitre 66 : charges financières : 1,9 M€

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts financiers de la dette et plus précisément des emprunts contractés par la Communauté urbaine.

Les charges financières représentent près de 0,8 % des dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles 2023.

#### 2.4.6 Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 1,8 M€

Les charges exceptionnelles sont estimées à 1,8 M€ en 2023, soit une diminution de -2,5 M€ (-57,5%). Ce poste prend en compte les réserves des finances pour les charges exceptionnelles non prévues (1,4 M€), mais également les frais relatifs aux titres annulés (0,3 M). 40k€ sont également prévus au titre du prix de l'entrepreneur.

### 2.5 Les recettes d'investissement 2023

Les recettes d'investissement 2023 de la Communauté urbaine représentent 69,3 M€ dont 4,9 M€ de reports contre 74,6 M€ en 2022, soit une baisse de -5,3 M€ (-7 %), résultant de l'absence de besoin d'emprunt en 2023.

Recettes réelles d'investissement							
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022 avec reports 2021	BP 2023	Reports 2022	BP 2023 avec reports 2022	Evolution en M€	Evolution en %
024	Produits de cession	4,4M€	0,8M€	1,4M€	2,2M€	-2,2M€	-50,3%
10	Dotations et fonds divers	21,7M€	36,6M€	0,0M€	36,6M€	15,0M€	69,0%
13	Subventions d'investissement reçues	21,2M€	24,1M€	3,5M€	27,7M€	6,5M€	30,7%
16	Emprunts et avances / cautions	10,1M€	0,1M€	0,0M€	0,1M€	-10,0M€	-99,3%
204	Subventions d'équipements	0,4M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-0,4M€	-100,0%
23	Travaux	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-
27	Autres immobilisations financières	0,0M€	0,1M€	0,0M€	0,1M€	0,1M€	-
4582	Opérations sous mandat (Recettes)	2,4M€	1,8M€	0,0M€	1,9M€	-0,5M€	-21,6%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	14,6M€	0,9M€	0,0M€	0,9M€	-13,7M€	-94,1%
<b>Total recettes réelles investissement</b>		<b>74,6M€</b>	<b>64,4M€</b>	<b>4,9M€</b>	<b>69,3M€</b>	<b>-5,3M€</b>	<b>-7%</b>

**Les recettes d'investissement 2023** du budget principal de la Communauté urbaine (hors reports) se décomposent comme suit :

- 0,8 M € de produits de cession : cession place du Général Leclerc à Conflans (0,4 M€) et cession Data centers à Aubergenville (0,4 M€) ;
- 20 M€ au titre du résultat de fonctionnement affecté à la section d'investissement ;
- 11,1 M€ au titre du fonds de compensation de la TVA ;
- 5,5 M€ au titre de la taxe d'aménagement ;
- 7 M€ au titre des attributions de compensation d'investissement ;
- 13,5 M€ au titre de subventions (Etat, Région, Département, fonds européen) ;
- 3,6 M€ au titre de recettes diverses (projets urbains partenariaux, amendes de police, ...) ;
- 2 M€ de recettes diverses dont 1,8 M€ d'opérations pour compte de tiers ;
- 0,9 M€ au titre de la reprise par anticipation du résultat d'investissement de l'exercice 2022.

## 2.6 Les dépenses d'investissement 2023

Les dépenses réelles d'investissement 2023 de la Communauté urbaine représentent 153,4 M€ dont 12 M€ de reports, contre 144,2 M€ en 2022, soit + 9,2M€ (+6,4 %).

Dépenses réelles d'investissement							
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022 avec reports 2021	BP 2023	Reports 2022	BP 2023 avec reports 2022	Evolution en M€	Evolution en %
10	Dotations et fonds divers	2,2M€	13,5M€	0,1M€	13,5M€	11,3M€	516,4%
16	Remboursement dette / cautions	34,3M€	10,1M€	0,0M€	10,1M€	-24,2M€	-70,6%
20	Immobilisations incorporelles	13,2M€	16,8M€	1,1M€	17,9M€	4,7M€	35,7%
204	Subventions d'équipements	6,7M€	5,6M€	2,0M€	7,5M€	0,8M€	11,7%
21	Immobilisations corporelles	43,4M€	39,5M€	4,6M€	44,2M€	0,7M€	1,7%
23	Travaux	43,7M€	54,6M€	4,1M€	58,6M€	15,0M€	34,3%
26	Immobilisations financières	0,4M€	0,6M€	0,0M€	0,6M€	0,2M€	67,3%
27	Autres immobilisations financières	0,1M€	0,3M€	0,1M€	0,4M€	0,3M€	341,4%
4581	Comptes de tiers	0,2M€	0,6M€	0,0M€	0,6M€	0,4M€	173,5%
<b>Total recettes réelles investissement</b>		<b>144,2M€</b>	<b>141,4M€</b>	<b>12,0M€</b>	<b>153,4M€</b>	<b>9,2M€</b>	<b>6,4%</b>

Les dépenses d'équipement prévues au budget primitif 2023 de la Communauté urbaine représentent 116,4 M€ (dont 106,1 M€ de dépenses nouvelles et 10,3 M€ d'enveloppes de réserve). Avec les reports 2022 intégrés (12 M€), les dépenses d'équipement s'élèveront à 128,3 M€ contre 107,1 M€ en 2022, soit + 21,2 M€ (+19,8 %).

## 3 Présentation des investissements 2023

Le Conseil communautaire du 9 février 2023 a été l'occasion de présenter de manière synthétique la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) actualisée pour la période 2023-2026.

Cette programmation se décompose comme suit pour les années à venir et sera actualisée chaque année dans le cadre du ROB. Les restes à réaliser de 2022 reportés en 2023 d'un montant de 12 M€ pour les dépenses, et de 4,9 M€ pour les recettes, sont inclus dans les dépenses et les recettes de 2023 du tableau ci-après ; sont toutefois exclues les réserves des finances.

*PPI pour la période 2023-2026*

Thématique	2023		2024		2025		2026		Total 2023-2026	
	Dépenses	Recettes								
EOLE	11 376 964	6 376 616	18 959 200	14 775 620	34 100 200	14 285 389	32 904 200	12 987 517	97 340 564	48 425 142
VOIRIE	53 851 438	9 612 241	43 708 490	6 241 219	39 167 240	5 245 508	29 605 000	3 161 907	166 332 168	24 260 875
MOBILITES	9 158 011	1 861 300	12 192 507	1 972 066	9 139 960	3 222 760	6 375 402	2 787 588	36 865 880	9 843 714
RENOUVELLEMENT URBAIN	7 420 991	3 409 167	9 896 072	1 898 672	9 608 942	9 620 909	12 124 713	13 359 386	39 050 718	28 288 134
HABITAT	3 610 798	851 206	1 387 963	560 222	1 387 963	560 222	1 332 219	525 381	7 718 944	2 497 030
AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE	975 073	410 201	328 000	0	2 808 000	0	1 268 000	0	5 379 073	410 201
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 889 705	2 127 881	3 679 000	5 552 000	2 550 000	1 323 000	775 000	280 000	9 893 705	9 282 881
CULTURE, SPORT ET TOURISME	6 858 399	0	4 910 820	1 060 000	697 820	1 350 000	697 820	0	13 164 859	2 410 000
ADMINISTRATION COMMUNAUTAIRE	19 811 462	40 000	16 515 262	405 000	12 419 650	385 000	12 967 200	560 000	61 713 574	1 390 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	1 140 745	89 000	109 000	41 500	19 000	415 000	0	0	1 268 745	545 500
CYCLE DE L'EAU	2 246 893	0	6 396 000	1 000 000	5 666 000	300 000	4 440 000	0	18 748 893	1 300 000
<b>Total général</b>	<b>119 340 480</b>	<b>24 777 612</b>	<b>118 082 314</b>	<b>33 506 299</b>	<b>117 564 776</b>	<b>36 707 788</b>	<b>102 489 554</b>	<b>33 661 779</b>	<b>457 477 123</b>	<b>128 653 477</b>

Le montant des dépenses d'équipement s'établit à 457,5 M€ jusqu'à la fin du mandat, avec un financement extérieur attendu de 128,7 M€, soit 28,1 %.

### 3.1 La gestion des espaces publics reste la priorité du mandat

La voirie est l'une des principales compétences de proximité de la Communauté urbaine. Le patrimoine voirie est composé de près de 1 400 kilomètres de voies et de près de 54 680 points lumineux.

Ce patrimoine conséquent nécessite un entretien et des travaux récurrents pour ne pas se dégrader structurellement et ainsi occasionner des travaux d'envergure, voire des risques liés à la dégradation de la chaussée ou des affaissements inhérents à des risques naturels.

**Concernant l'exercice budgétaire 2023, la Direction de la voirie disposera d'un budget de 50,8 M€ contre 43,7 M€ en 2022, soit une hausse de 7,2 M€ (+16,2 %), hors reports de 3 M€ en 2023. Ce budget prend en compte les sommes affectées à des comptes de tiers pour un montant global de 0,6 M€, compensés en totalité par des recettes d'un même montant.**

*PPI voirie 2023 -2026*

TYPE DE DEPENSES	Prévus en 2023	Prévus en 2024	Prévus en 2025	Prévus en 2026	TOTAL
L'éclairage public et signalisation lumineuse	16 050 000 €	6 350 000 €	5 350 000 €	5 350 000 €	33 100 000 €
Renouvellement de voirie	14 915 000 €	14 380 000 €	14 420 000 €	10 285 000 €	54 000 000 €
Ouvrages d'art et risques géotechniques	4 460 000 €	4 980 000 €	4 580 000 €	2 980 000 €	17 000 000 €
Voirie de développement communal	12 569 432 €	16 576 000 €	14 383 000 €	10 590 000 €	54 118 432 €
Développement communautaire	1 884 212 €	1 022 490 €	34 240 €	- €	2 940 942 €
Extensions de réseaux	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	1 600 000 €
Compte de tiers	555 000 €	- €	- €	- €	555 000 €
Reports	3 017 794 €	- €	- €	- €	3 017 794 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 851 438 €</b>	<b>43 708 490 €</b>	<b>39 167 240 €</b>	<b>29 605 000 €</b>	<b>166 332 168 €</b>

La PPI de la voirie représente 36,4 % de la PPI de la Communauté urbaine avec 166,3 M€ de dépenses brutes prévues sur la période 2023-2026 réparties de la manière suivante :

- 33,1 M€ pour l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore ;
- 54 M€ de dépenses au titre du renouvellement ;
- 17 M€ pour les ouvrages d'art et risques géotechniques ;
- 54,1 M€ de dépenses au titre du développement communal ;
- 2,9 M€ pour le développement communautaire ;
- 1,6 M€ pour les extensions de réseaux ;
- 3 M€ au titre des reports de l'exercice 2022 en 2023 ;
- 0,6 M€ de compte de tiers.

En 2023, suivant la délibération CC\_2022-11-24\_18 du 24 novembre 2022, quatre catégories de dépenses de voirie sont désormais gérées en autorisation de programme et crédits de paiement :

- le renouvellement de voirie, pour un montant total de 54 M€ sur la période 2023-2026 ;
- l'éclairage public et signalisation lumineuse tricolore, pour un montant total de 46 M€ sur la période 2023-2029 ;
- les ouvrages d'art et risques géotechniques, pour un montant total de 17 M€ sur la période 2023-2026 ;
- la voirie de développement communal, pour un montant total de 60 M€ sur la période 2023-2028.

Cette gestion pluriannuelle permet de simplifier l'utilisation des crédits au sein d'une même autorisation de programme (fongibilité des crédits) et de s'exonérer des reports annuels.

### **3.2 La poursuite du projet EOLE avec le passage en phase opérationnelle pour 3 gares (Villennes-sur-Seine, Aubergenville, Les Clarières de Verneuil)**

Par la délibération du 16 décembre 2021, les projets EOLE sont gérés en autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le Conseil communautaire du 6 avril 2023 sera l'occasion d'actualiser le montant des crédits de paiement afin de prendre en compte l'exécution des dépenses de l'année 2022.

L'arrivée du RER E sur le territoire communautaire nécessite d'effectuer des travaux relatifs aux huit pôles d'échanges multimodaux<sup>3</sup> (PEM) et d'augmenter progressivement la cadence des investissements. Parallèlement, trois quartiers de gare feront l'objet d'une opération d'aménagement public : Epône-Mézières, Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville.

**Hors reports, les crédits proposés au titre du budget 2023 s'élèvent à 11 M€ au total dont 10,4 M€ concernent les PEM et 0,6 M€ concernent les quartiers de gare. L'ensemble des opérations de 2023 est financé à hauteur de 6,4 M€ (Etat, Région IDF, Département 78, IDFM, ...).**

En 2023, trois pôles gares sont en phase opérationnelle avec la finalisation du PEM de Villennes-sur-Seine (276 k€), la poursuite des travaux pour Aubergenville (2 420k€) et le lancement de ceux de Clairières de Verneuil (2 200k€). Ces montants ne comprennent pas le montant des acquisitions foncières des projets.

Par ailleurs, le quartier de gare d'Epône-Mézières fera l'objet d'un traité de concession d'aménagement et reste en phase d'études en 2023 (500 k€).

PPI EOLE 2023 -2026

TYPE DE DEPENSES	Prévus en 2023	Prévus en 2024	Prévus en 2025	Prévus en 2026	TOTAL
PEM AUBERGENVILLE	2 506 400 €	1 968 000 €	183 600 €	18 000 €	4 676 000 €
PEM CLAIRIERES DE VERNEUIL	1 572 000 €	1 220 400 €	1 947 600 €	800 000 €	5 540 000 €
PEM EPONE MEZIERES	980 000 €	2 118 000 €	4 170 000 €	5 850 000 €	13 118 000 €
PEM LES MUREAUX	1 939 000 €	1 140 000 €	7 803 000 €	6 487 200 €	17 369 200 €
PEM MANTES LA JOLIE	576 000 €	1 302 000 €	4 860 000 €	4 800 000 €	11 538 000 €
PEM MANTES STATION	302 800 €	1 548 000 €	2 052 000 €	2 070 000 €	5 972 800 €
PEM POISSY	2 104 500 €	2 940 000 €	6 384 000 €	6 504 000 €	17 932 500 €
PEM VILLENES	442 000 €	22 800 €	- €	- €	464 800 €
QUARTIER DE GARE	570 000 €	6 700 000 €	6 700 000 €	6 375 000 €	20 345 000 €
Reports	384 264 €	- €	- €	- €	384 264 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 376 964 €</b>	<b>18 959 200 €</b>	<b>34 100 200 €</b>	<b>32 904 200 €</b>	<b>97 340 564 €</b>

**La PPI autour du projet EOLE représente 21,3 % de la PPI de la Communauté urbaine. Il est prévu sur la période 2023-2026 un montant global de 97,3 M€.**

### 3.3 Une volonté d'améliorer le financement des opérations de renouvellement urbain

Le renouvellement urbain constitue un enjeu fort pour le territoire de la Communauté urbaine qui comprend douze quartiers prioritaires et huit quartiers de veille, répartis au sein de dix communes.

L'amélioration des conditions de vie des quartiers à travers le développement d'une offre de service de qualité en étroite collaboration avec les communes, la modernisation des équipements et le renforcement de la mixité sociale, sont au cœur des projets de rénovation urbaine.

La Communauté urbaine accompagne et pilote sur son territoire plusieurs projets de rénovation urbaine, avec comme mission principale de coordonner les opérations des différents maîtres d'ouvrage au sein de ces projets urbains.

Des partenaires interviennent dans le financement des projets de renouvellement urbain parmi lesquels l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), le Département des Yvelines à travers le

<sup>3</sup> Aubergenville, Clairières de Verneuil, Epône-Mézières, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, Mantes station, Poissy, Villennes-sur-Seine.

programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle des Yvelines (PRIOR) ou bien encore l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF).

**La PPI autour des projets de renouvellement urbain représente 8,5 % de la PPI de la Communauté urbaine. Il est prévu sur la période 2023-2026 un montant global de 39,1 M€ de dépenses avec un financement extérieur à hauteur de 28,3 M€, soit 72,4 %.**

*PPI renouvellement urbain 2023 -2026*

TYPE DE DEPENSES	Prévus en 2023	Prévus en 2024	Prévus en 2025	Prévus en 2026	TOTAL
PRIN LES MUREAUX	1 139 144 €	1 285 611 €	2 125 000 €	1 125 000 €	5 674 755 €
PRIN MANTES-LA-JOLIE	271 200 €	1 342 073 €	2 948 382 €	7 231 873 €	11 793 528 €
PRIR CHANTELOUP-LES-VIGNES	1 826 000 €	322 400 €	60 000 €	50 000 €	2 258 400 €
PRIR LIMAY	811 040 €	350 545 €	96 000 €	- €	1 257 585 €
PRU CARRIERES-SOUS-POISSY	2 378 469 €	2 853 763 €	- €	- €	5 232 232 €
PRU POISSY	686 194 €	3 122 000 €	2 677 000 €	1 962 000 €	8 447 194 €
PRU VERNOUILLET	268 060 €	619 680 €	1 702 560 €	1 755 840 €	4 346 140 €
HORS PROGRAMME	12 500 €	- €	- €	- €	12 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 392 607 €</b>	<b>9 896 072 €</b>	<b>9 608 942 €</b>	<b>12 124 713 €</b>	<b>39 022 335 €</b>

Par la délibération du 16 décembre 2021, les projets de renouvellement urbain sont gérés en autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le Conseil communautaire du 6 avril 2023 sera l'occasion d'actualiser le montant des crédits de paiement afin de prendre en compte l'exécution des dépenses de l'année 2022.

**En 2023, il est prévu un budget de 7,4 M€ dont notamment 2,4 M€ pour le Programme de renouvellement urbain (PRU) de Carrières-sous-Poissy, 1,8 M€ pour le Programme de renouvellement urbain d'intérêt régional (PRIR) de Chanteloup-les-Vignes et 1,1 M€ pour le Programme de renouvellement urbain d'intérêt national (PRIN) des Mureaux.**

### 3.4 Le développement progressif des mobilités alternatives

Les mobilités douces constituent un enjeu fort pour toutes les collectivités territoriales dans le cadre de la diminution de leur empreinte carbone et du déploiement du plan climat air énergie territorial (PCAET) dans l'ensemble des politiques publiques communautaires. Le développement de mobilités accompagnera en outre le projet EOLE pour permettre à l'ensemble des usagers des gares EOLE et habitants du territoire de pouvoir se déplacer au sein du territoire.

Trois axes ont ainsi été sélectionnés par la Communauté urbaine dans le cadre de l'amélioration des modes de déplacement doux ou moins consommateurs d'énergie fossile sur le territoire :

- Les transports collectifs en site propre (TCSP) avec un budget de 12,5 M€ sur la période 2022-2027 ;
- Les passerelles entre Carrières-sous-Poissy et Poissy et entre Mantes-la-Jolie et Limay avec un budget de 5,2 M€ sur la période 2022-2025 ;
- Les aménagements cyclables avec un budget de 19,6 M€ sur la période 2022-2027.

Ces trois axes sont gérés en autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 par la délibération du 16 décembre 2021. Le Conseil communautaire du 6 avril 2023 sera l'occasion d'actualiser le montant des crédits de paiement afin de prendre en compte l'exécution des dépenses de l'année 2022.

**Plus globalement, la PPI autour des projets des mobilités représentent 8,1 % de la PPI globale de la Communauté urbaine. Elle s'établit ainsi à 36,9 M€ jusqu'à la fin du mandat.**

PPI mobilités – 2023-2026

TYPE DE DEPENSES	Prévus en 2023	Prévus en 2024	Prévus en 2025	Prévus en 2026	TOTAL
Planification et études de mobilité	- €	260 000 €	- €	- €	260 000 €
Aménagements cyclables	2 412 500 €	4 534 664 €	3 110 000 €	2 910 000 €	12 967 164 €
Passerelles	1 015 548 €	2 421 957 €	1 659 852 €	633 430 €	5 730 787 €
Transports collectifs en site propre (TCSP)	380 800 €	1 477 992 €	1 131 108 €	1 191 972 €	4 181 872 €
Accessibilité bus - quais bus	1 596 750 €	1 583 894 €	1 575 000 €	780 000 €	5 535 644 €
Parcs de stationnement hors EOLE	1 147 798 €	1 204 000 €	1 004 000 €	200 000 €	3 555 798 €
Pôles d'échanges multimodaux hors EOLE	121 805 €	50 000 €	- €	- €	171 805 €
Bornes de recharge électrique	660 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €	2 640 000 €
Reports	1 822 809 €	- €	- €	- €	1 822 809 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 158 010 €</b>	<b>12 192 507 €</b>	<b>9 139 960 €</b>	<b>6 375 402 €</b>	<b>36 865 879 €</b>

**En 2023, le budget de la mobilité s'élève à 7,3 M€ hors reports autour des axes suivants :**

- le déploiement du schéma directeur cyclable avec les aménagements cyclable (2,1 M€) et le stationnement vélo (0,3 M€) ;
- l'aménagement des quais bus regroupant la mise aux normes PMR mais aussi les évolutions d'offre bus avec les nouvelles DSP (1,6 M€) ;
- le déploiement d'un réseau de bornes de charge électriques (0,7 M€) ;
- la poursuite des études TCSP du Mantois et Mantes-université-Buchelay (0,4 M€) ;
- le passage en phase travaux pour les passerelles Mantes-Limay et Poissy-Carières (1 M€) ;
- les parcs de stationnement hors EOLE (1,1 M€) ;
- les pôles d'échanges multimodaux hors EOLE (0,1 M€).

### 3.5 L'attractivité du territoire : un objectif majeur de la mandature

La Communauté urbaine participe à l'attractivité des entreprises sur son territoire en aménagement des zones d'activités et des pôles économiques, en offrant un accompagnement aux entreprises et en structurant des projets dédiés au renforcement de l'attractivité du territoire.

Pour soutenir l'implantation et l'attractivité des entreprises sur le territoire, les projets sont présentés autour de trois axes :

- Projets et pôles économiques :
  - o Projet Clinique Vivalto avec une livraison prévue en 2026 ;
  - o Projet Atland à Conflans avec une livraison prévue en 2024 ;
  - o PAE Buchelay : Aménagement Zone commerciale + Implantation de la société France Boisson en 2025 ;
  - o Projet Data Center à Aubergenville avec le lancement de la seconde phase en 2023 ;
  - o Projet PSMO avec cinq phases jusqu'en 2040 ;
  - o Projet Limay Porcheville (extension des Hauts Reposoirs) ;
  - o Commercialisation en 2023 du PAE de Bures Morainvilliers.
- Aide à l'implantation des entreprises :
  - o Développement de l'accompagnement à la création notamment via l'accompagnement Picube (Incubateur)
  - o Animations du tissu économique (Conventions d'affaires, Prix de l'Entrepreneur)
- Projets d'attractivité économique :
  - o Projet Territoire Industrie ;
  - o Pôle d'excellence de la facture instrumentale.

### PPI développement économique – 2023-2026

TYPE DE DEPENSES	Prévus en 2023	Prévus en 2024	Prévus en 2025	Prévus en 2026	TOTAL
Pôles économiques	2 245 200 €	2 002 000 €	428 000 €	- €	4 675 200 €
Attractivité économique	494 000 €	1 527 000 €	1 972 000 €	625 000 €	4 618 000 €
Accompagnement des entreprises	10 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	460 000 €
Reports	140 505 €	- €	- €	- €	140 505 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 889 705 €</b>	<b>3 679 000 €</b>	<b>2 550 000 €</b>	<b>775 000 €</b>	<b>9 893 705 €</b>

**Il est prévu 2,9 M€ de dépenses en 2023 reports inclus et 9,9 M€ jusqu'à la fin de la mandature concernant cette compétence créatrice de richesses économiques pour le territoire.**

#### 3.6 La culture et le sport comme leviers d'attractivité du territoire :

La Communauté urbaine dispose de sept équipements culturels reconnus d'intérêt communautaire :

- Château éphémère ;
- Médiathèque ;
- Centre de danse ;
- Conservatoire de musique ;
- Parc aux étoiles ;
- Théâtre de La Nacelle ;
- Graff park.

Par ailleurs, le réseau de lecture publique fait également partie de l'exercice de la compétence.

L'ensemble des équipements culturels sont gérés en régie, à l'exception du château éphémère, qui est en gestion associative privée (versement d'une participation annuelle de la CU de l'ordre de 0,1 M€).

L'EPCI dispose par ailleurs d'équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire parmi lesquels :

- Onze piscines (six piscines sont gérées en régie (Andrézy, Verneuil-sur-Seine, Poissy (2), Les Mureaux, Porcheville) et cinq en délégation de service public (Mantes-la-Jolie, Mantes la Ville, Aubergenville, Conflans Sainte-Honorine, Meulan-en-Yvelines) ;
- Une patinoire, un stade nautique et la butte verte gérés en régie.

Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 dit « tertiaire » arrête des obligations de sobriété énergétique pour l'ensemble des collectivités territoriales à l'horizon 2030-2050. L'objectif est de réduire progressivement les consommations des équipements et bâtiments publics parmi lesquels les piscines, les bâtiments culturels et administratifs.

Aussi, dès 2023, la rénovation du théâtre de La Nacelle (Aubergenville) est prévue avec près de 1,1 M€ de travaux (900 k€ en 2023) qui se prolongeront en 2024.

En outre, 2023 sera l'occasion de rénover certains équipements :

- Rénovation de la piscine d'Andrézy : 580 k€ sont proposés aux études (80 k€) et à la rénovation de la piscine (500 k€) en 2023 pour un projet global estimé à 1,5 M€ TTC ;
- Poursuite de la programmation de la rénovation de la piscine de l'Eaubelle en 2023 ;
- Rénovation du stade nautique international (SNI) de Mantes-la-Jolie à travers des travaux sur les berges, pontons et le fond du bassin soit près de 1 552 k€ dont 1 400 k€ de travaux ;
- Réfection des terrains de foot de la Butte verte et des vestiaires : 770 k€ dont 700 k€ de travaux.

**Il est prévu 6,9 M€ de dépenses en 2023 dont 1,2 M€ de reports. Parallèlement sur le mandat, il est envisagé près de 13,2 M€ de dépenses.**

PPI sports et culture – 2023-2026

TYPE DE DEPENSES	Prévus en 2023	Prévus en 2024	Prévus en 2025	Prévus en 2026	TOTAL
Equipements sportifs	4 335 420 €	2 842 820 €	417 820 €	417 820 €	8 013 880 €
Equipements culturels	1 284 400 €	2 068 000 €	280 000 €	280 000 €	3 912 400 €
Reports	1 238 579 €	- €	- €	- €	1 238 579 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 858 399 €</b>	<b>4 910 820 €</b>	<b>697 820 €</b>	<b>697 820 €</b>	<b>13 164 859 €</b>

#### 4 Focus sur les budgets annexes

##### 4.1 Budget annexe parcs d'activité économique

Le budget annexe parcs d'activité économique (PAE) retrace l'aménagement et la commercialisation des cinq parcs d'activité économique suivants :

- Buchelay - Graviers ;
- Morainvilliers - Bures ;
- Les Mureaux - Les Garennes ;
- Gargenville - Les Garennes ;
- Limay - Hauts Reposoirs.

Si le PAE de Buchelay est en phase de fin de commercialisation, les PAE de Gargenville et de Limay sont en phase de travaux alors que ceux de Morainvilliers et des Mureaux sont en phase de poursuite des études et des acquisitions foncières. Comptablement, ces opérations d'aménagement s'inscrivent dans un cycle de production de parcelles aménagées en vue de les vendre :

- Les dépenses de production sont considérées comme des dépenses de fonctionnement ;
- Les recettes diminuant le coût de production (subventions) sont considérées comme des recettes de fonctionnement.

En fin d'année, les dépenses produites sont valorisées en stocks. En cours d'année, les parcelles vendues diminuent le stock de parcelles à vendre.

##### ➤ Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement					
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en k€	Evolution en %
011	Charges à caractère général	4 591 k€	6 163 k€	1 573 k€	34,3%
65	Autres charges de gestion courante	0 k€	0 k€	0 k€	0,0%
66	Charges financières	15 k€	15 k€	0 k€	0,0%
67	Charges exceptionnelles	0 k€	0 k€	0 k€	-
68	Dotation provisions semi-budgétaires	0 k€	0 k€	0 k€	-
042	Opérations d'ordre entre sections	8 774 k€	964 k€	-7 810 k€	-89,0%
023	Virement à la section d'investissement	2 245 k€	9 904 k€	7 660 k€	341,3%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>15 624 k€</b>	<b>17 047 k€</b>	<b>1 422 k€</b>	<b>9,1%</b>

Les données sont volontairement arrondies à l'euro supérieur ou inférieur afin de conserver une présentation équilibrée des budgets au regard de la conversion des chiffres en k€.

Les dépenses d'aménagement budgétées au chapitre 011 s'élèvent à 6,2 M€ et se décomposent en fonction du niveau d'avancement de chaque PAE :

- 3,1 M€ en dépenses pour le PAE de Limay ;
- 1,8 M€ en dépenses pour le PAE des Mureaux ;
- 40k€ pour le PAE de Gargenville ;

- 1,1 M€ pour le PAE de Morainvilliers ;
- 76 k€ pour le PAE de Buchelay/Graviers ;
- 9 k€ pour le PAE de Flins

Des frais financiers sont budgétés pour 15 k€ (au chapitre 66) à titre prévisionnel en cas de mobilisation d'un emprunt nécessaire au portage financier de ces dépenses d'aménagement.

Recettes de fonctionnement					
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en k€	Evolution en %
70	Produits des services	883 k€	4 329 k€	3 446 k€	390,3%
73	Impôts et taxes	0 k€	0 k€	0 k€	-
74	Dotations, subventions	575 k€	125 k€	-450 k€	-78,3%
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 392 k€	5 996 k€	603 k€	11,2%
042	Opération ordre entre sections	8 774 k€	6 596 k€	-2 178 k€	-24,8%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>15 624 k€</b>	<b>17 047 k€</b>	<b>1 422 k€</b>	<b>9,1%</b>

Les données sont volontairement arrondies à l'euro supérieur ou inférieur afin de conserver une présentation équilibrée des budgets au regard de la conversion des chiffres en k€.

Les recettes de fonctionnement, hors opérations d'ordre, s'élèvent à 10,5 M€ et comprennent notamment :

- 4,3 M€ de ventes de parcelles (au chapitre 70) concernant le PAE Buchelay/Graviers ;
- 6 M€ de résultat de fonctionnement 2022 reporté (au compte 002).

Des crédits relatifs aux opérations d'ordre de 6,6 M€ sont également prévus (aux chapitres 042), notamment pour les opérations comptables de fin d'exercice liées aux stocks.

#### ➤ Section d'investissement

Dépenses d'investissement					
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022 avec reports 2021	BP 2023	Evolution en k€	Evolution en %
040	Opération ordre entre sections	8 774 k€	6 596 k€	-2 178 k€	-24,8%
041	Opérations patrimoniales	0 k€	0 k€	0 k€	-
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 130 k€	4 862 k€	1 731 k€	55,3%
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>11 904 k€</b>	<b>11 458 k€</b>	<b>-447 k€</b>	<b>-3,8%</b>

Les données sont volontairement arrondies à l'euro supérieur ou inférieur afin de conserver une présentation équilibrée des budgets au regard de la conversion des chiffres en k€.

Recettes d'investissement					
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022 avec reports 2021	BP 2023	Evolution en k€	Evolution en %
021	Virement de la section de fonctionnement	2 245 k€	9 904 k€	7 660 k€	341,3%
040	Opérations d'ordre entre sections	8 774 k€	964 k€	-7 810 k€	-89,0%
041	Opérations patrimoniales	0 k€	0 k€	0 k€	-
10	Dotations et fonds divers	0 k€	0 k€	0 k€	-
16	Emprunts et avances / cautions	886 k€	590 k€	-296 k€	-33,4%
<b>Total recettes investissement</b>		<b>11 904 k€</b>	<b>11 458 k€</b>	<b>-447 k€</b>	<b>-3,8%</b>

Les données sont volontairement arrondies à l'euro supérieur ou inférieur afin de conserver une présentation équilibrée des budgets au regard de la conversion des chiffres en k€.

En dehors des crédits relatifs à des opérations d'ordre liées aux stocks de terrains aménagés ou vendus (6,6 M€ au chapitre 040, en dépenses et en recettes), la section d'investissement comporte en dépenses, le solde d'exécution de la section d'investissement 2022 reporté (4,8 M€ au compte 001).

Un emprunt prévisionnel de 0,6 M€ est inscrit en recettes au chapitre 16 pour équilibrer la section d'investissement.

Le recours à cet emprunt ne sera envisagé qu'en fonction de l'avancement réel des opérations d'aménagement afin de couvrir leur besoin de financement.

#### 4.2 Budget annexe assainissement

Toutes sections confondues, le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement s'élève à **104,8 M€ contre 108,6 M€ en 2022, soit -3,8 M€ (-3,5 %)**.

##### ➤ Section d'exploitation

Le budget d'exploitation est proposé à 58,3 M€, dont 29,5 M€ d'opérations d'ordre comme suit :

Dépenses d'exploitation					
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en k€	Evolution en %
011	Charges à caractère général	18 912 k€	20 175 k€	1 263 k€	6,7%
012	Charges de personnel	2 236 k€	2 351 k€	115 k€	5,1%
014	Atténuations de produits	0 k€	0 k€	0 k€	-
65	Autres charges de gestion courante	70 k€	120 k€	51 k€	72,9%
66	Charges financières	963 k€	940 k€	-23 k€	-2,4%
67	Charges exceptionnelles	3 122 k€	5 020 k€	1 898 k€	60,8%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	136 k€	191 k€	55 k€	40,5%
042	Opérations d'ordre entre sections	13 224 k€	12 479 k€	-745 k€	-5,6%
023	Virement à la section d'investissement	18 915 k€	16 991 k€	-1 925 k€	-10,2%
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>57 578 k€</b>	<b>58 268 k€</b>	<b>690 k€</b>	<b>1,2%</b>

Les données sont volontairement arrondies à l'euro supérieur ou inférieur afin de conserver une présentation équilibrée des budgets au regard de la conversion des chiffres en k€.

Les dépenses d'exploitation se décomposent comme suit :

- **Chapitre 011, charges à caractère général** : 20,1 M€ dont :
  - o Les contrats d'exploitation (14,7 M€) en augmentation de 1,8 M€ par rapport au budget 2022 ;
  - o L'entretien et la réparation des réseaux (0,5 M€) ;
  - o Les études et les frais de recherches (0,3 M€) ;
  - o Les commissions pour le recouvrement de la redevance assainissement (0,3 M€) ;
  - o Les charges de structure facturées par le budget principal (1,5 M€), calculées sur le référentiel du compte administratif 2021 du budget principal ;
  - o Le paiement de diverses taxes tels que les taxes foncières et les redevances (0,4 M€) ;
  - o Une réserve pour régler les dépenses imprévues ou en prévision de l'augmentation des coûts (2,1 M€)
  - o Le paiement d'éléments divers (0,3 M€) tels que l'électricité, le carburant, les annonces et insertions, la maintenance.

- **Chapitre 012, charges de personnel** : 2,3 M€ dont une quote-part évaluée à hauteur de 30 % des dépenses de frais de personnels réalisés sur le budget assainissement qui seront refacturés au budget annexe eau potable (0,7 M€) ;
- **Chapitre 65, autres charges de gestion courante** : 120 k€ relatifs aux admissions en non-valeur et créances éteintes ;
- **Chapitre 66, intérêts de la dette** : 0,9 M€ en baisse de -2,4 % par rapport à l'exercice 2022. En effet, aucun emprunt n'a été contracté en 2020, 2021 et en 2022 (hors agence de l'eau Seine Normandie). Par ailleurs, la majorité des emprunts sur le budget assainissement sont à taux fixe ;
- **Chapitre 67, charges exceptionnelles** : 5 M€, en hausse de 1,9 M€ (+60,8 %). Ce poste regroupe les reversements aux usagers de subventions de l'Agence de l'eau perçues pour leur compte au titre de travaux de branchements privatifs (0,8 M€) et les annulations de titres (3 M€). En 2023, 1,2 M€ sont destinés à couvrir les travaux de refoulement d'Achères sous la convention du SIAAP ;
- **Chapitre 042, opérations d'ordre entre sections** : 12,5 M€.

Recettes d'exploitation					
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en k€	Evolution en %
013	Atténuations de charges	0 k€	0 k€	0 k€	-
70	Produits des services	30 030 k€	31 919 k€	1 889 k€	6,3%
73	Impôts et taxes	0 k€	0 k€	0 k€	-
74	Dotations, subventions	490 k€	370 k€	-120 k€	-24,5%
75	Autres produits de gestion courante	0 k€	0 k€	0 k€	-
76	Produits financiers	0 k€	0 k€	0 k€	-
77	Produits exceptionnels	1 150 k€	0 k€	-1 150 k€	-100,0%
78	Reprise provisions semi-budgétaires	75 k€	136 k€	61 k€	81,7%
002	Résultat de fonctionnement reporté	21 264 k€	21 322 k€	58 k€	0,3%
042	Opération ordre entre sections	4 569 k€	4 520 k€	-49 k€	-1,1%
<b>Total recettes d'exploitation</b>		<b>57 578 k€</b>	<b>58 268 k€</b>	<b>690 k€</b>	<b>1,2%</b>

Les données sont volontairement arrondies à l'euro supérieur ou inférieur afin de conserver une présentation équilibrée des budgets au regard de la conversion des chiffres en k€.

En dehors des opérations d'ordre (4,5 M€ au chapitre 042 pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues), les recettes d'exploitation comprennent :

- **Chapitre 70, produits de service** : 31,9 M€ en hausse de 1,9 M€ par rapport à 2022 :
  - o Reversement à la Communauté urbaine d'une partie des redevances perçues par les délégataires en contrepartie de la mise à disposition des infrastructures entrant dans le périmètre de la délégation (24,8 M€) en hausse de +2,4 M€ (+10,7 %) ;
  - o La participation du budget principal concernant les eaux pluviales urbaines (2,8 M€) ;
  - o Les participations forfaitaires à l'assainissement collectif (1,8 M€) ;
  - o La refacturation au budget annexe eau potable d'une quote-part de frais de personnel (0,7 M€) ;
  - o Les produits divers (biogaz, boues, ...) (0,9 M€) ;
  - o Les remboursements aux branchements (0,8 M€) ;
  - o La redevance d'assainissement non collectif (0,1 M€).
- **Chapitre 74, subventions** : 0,4 M€ de prime d'épuration versée par l'Agence de l'eau concernant les secteurs de Mantes et Limay ;
- **Chapitre 002, résultat d'exploitation 2022 reporté** : 21,3 M€.

La section d'exploitation permet de dégager un virement de 17 M€ au profit de la section d'investissement.

➤ **Section d'investissement**

La section d'investissement s'élève à 46,5 M€ dont 0,5 M€ d'opérations patrimoniales (chapitre 041) au sein de la section.

Les reports 2022 sur l'exercice 2023 s'élèvent :

- **pour les dépenses** : 5,4 M€ principalement des travaux et études, tels que la création d'un bassin de stockage, de canalisations et des aménagements nécessaires aux déversements en précision des orages à Limay (1,2M€), la réhabilitation de réseaux d'assainissement à Mantes-la-Jolie (0,6 M€) et des travaux et études pour le renforcement du transfert des eaux usées de la ville d'Achères (1,8 M€) ;
- **pour les recettes** : 0,8 M€ correspondant principalement à des subventions accordées par l'AESN, la Région Ile-de-France et le Département des Yvelines.

Dépenses d'investissement							
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022 avec reports 2021	BP 2023	Reports 2022	BP 2023 avec reports 2022	Evolution en k€	Evolution en %
040	Opération ordre entre sections	4 569 k€	4 520 k€	0 k€	4 520 k€	-49 k€	-1,1%
041	Opérations patrimoniales	1 100 k€	500 k€	0 k€	500 k€	-600 k€	-54,5%
10	Dotations et fonds divers	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-
13	Subvention investissement reçues	7 k€	0 k€	7 k€	7 k€	0 k€	0,0%
20	Immobilisations incorporelles	7 318 k€	4 561 k€	513 k€	5 074 k€	-2 244 k€	-30,7%
21	Immobilisations corporelles	3 174 k€	5 258 k€	286 k€	5 544 k€	2 370 k€	74,7%
23	Travaux	30 901 k€	22 407 k€	4 494 k€	26 901 k€	-4 000 k€	-12,9%
26	Immobilisations financières	0 k€	110 k€	0 k€	110 k€	110 k€	-
27	Autres immobilisations financières	21 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-21 k€	-100,0%
4581	Opérations sous mandat (dépenses)	384 k€	639 k€	124 k€	763 k€	379 k€	98,6%
16	Remboursement dette / cautions	3 536 k€	3 080 k€	0 k€	3 080 k€	-456 k€	-12,9%
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>51 009 k€</b>	<b>41 075 k€</b>	<b>5 424 k€</b>	<b>46 499 k€</b>	<b>-4 510 k€</b>	<b>-8,8%</b>

Les données sont volontairement arrondies à l'euro supérieur ou inférieur afin de conserver une présentation équilibrée des budgets au regard de la conversion des chiffres en k€.

Les dépenses d'investissement comprennent :

- les dépenses d'équipement (37,6 M€ dont 32,3 M€ de crédits nouveaux et 5,3 M€ de restes à réaliser) ;
- le remboursement du capital de la dette (3,1 M€) en baisse par rapport à l'exercice 2022. En effet, aucun emprunt n'a été contracté en 2020, 2021 et 2022 (hors AESN) ;
- des travaux pour compte de tiers sur des branchements privatifs (0,8 M€ dont 0,6 M€ de crédits nouveaux et 1,2 M€ de reports) ;
- des opérations d'ordre (5 M€ dont 4,5 M€ d'opérations d'ordre entre section, notamment pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues et 0,5 M€ d'opérations patrimoniales qui concernent des réseaux d'assainissement).

Les études relatives aux schémas directeurs et les études hydrauliques se poursuivent en 2022 avec l'achèvement des études en cours sur les secteurs de Rosny, Perdreauville, Aubergenville, Limay, secteur Montcient, Les Mureaux et Conflans et le lancement de celle sur les secteurs d'Epône et Mézières, de Gargenville et d'Issou et d'Achères.

Les opérations d'extensions des réseaux d'eaux usées concerneront 22 sites répartis sur 16 communes, pour 4,7 M€ soit une hausse de 2,6 M€ par rapport au budget de 2022.

Les travaux de dévoiement de réseaux provoqués par le Tram 13 à Poissy et par le projet de la RD 154 à Vernouillet débuteront fin 2023 pour un coût estimé de 0,3 M€ en hausse de 0,1 M€ par rapport au budget de 2022.

Les opérations de mise en conformité sont valorisées à 8,5 M€ en hausse de 3,1 M€ par rapport au budget de 2022. Ainsi celles de Limay se poursuivent en 2023 et les opérations de mise en conformité à Gargenville et Issou ainsi que celles de la rue Maurice Berteaux à Conflans passeront en phase opérationnelle.

Concernant les stations d'épuration, les principaux travaux concernent l'extension du site de Saint Martin la Garenne, les travaux contractuels du MGP de Rosny, BSR Val Fourré, la reconstruction de la STEP Morainvilliers et le remplacement des membranes de la STEP de Limay avec un budget en hausse de 2,8 M€ par rapport à 2022 à 4 M€.

Les travaux de réhabilitation des réseaux concerneront en priorité la coordination avec les travaux de voirie, 4,4 M€ en hausse de 1,7 M€ par rapport à 2022,

Les créations de branchements seront poursuivies en fonction des besoins des riverains et promoteurs avec un budget prévisionnel de 2,1 M€.

Enfin, le projet politique de la ville du quartier du parc à Vernouillet entraînera des travaux sur le réseau à hauteur de 0,3 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport à l'année 2022.

Recettes d'investissement							
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022 avec reports 2021	BP 2023	Reports 2022	BP 2023 avec reports 2022	Evolution en k€	Evolution en %
021	Virement de la section de fonctionnement	18 915 k€	16 991 k€	0 k€	16 991 k€	-1 925 k€	-10,2%
040	Opérations d'ordre entre sections	13 224 k€	12 479 k€	0 k€	12 479 k€	-745 k€	-5,6%
041	Opérations patrimoniales	1 100 k€	500 k€	0 k€	500 k€	-600 k€	-54,5%
10	Dotations et fonds divers	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-
13	Subventions investissement reçues	6 056 k€	4 762 k€	745 k€	5 506 k€	-550 k€	-9,1%
27	Autres immobilisations financières	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-
4582	Opérations sous mandat	342 k€	639 k€	63 k€	702 k€	360 k€	105,3%
16	Emprunts et avances / cautions	0 k€	10 k€	0 k€	10 k€	10 k€	-
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 372 k€	10 311 k€	0 k€	10 311 k€	-1 061 k€	-9,3%
<b>Total recettes investissement</b>		<b>51 009 k€</b>	<b>45 692 k€</b>	<b>807 k€</b>	<b>46 499 k€</b>	<b>-4 510 k€</b>	<b>-8,8%</b>

Les données sont volontairement arrondies à l'euro supérieur ou inférieur afin de conserver une présentation équilibrée des budgets au regard de la conversion des chiffres en k€.

Les recettes d'investissement comprennent :

- des opérations d'ordre et le virement de section à hauteur de 30 M€ dont 17 M€ de virement de la section d'exploitation, 12,5 M€ d'opérations d'ordre entre sections et 0,5 M€ d'opérations patrimoniales ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement 2022 reporté d'un montant de 10,3 M€ ;
- des subventions à recevoir à hauteur de 5,5 M€ ;
- des opérations pour compte de tiers pour un montant de 0,7 M€.

### 4.3 Budget annexe eau potable

Le budget primitif 2023 du budget annexe eau potable s'élève à un montant total de **46,1 M€ en 2023 contre 39,6 M€ en 2022, soit une augmentation de 6,7 M€ (+17 %)**.

L'évolution du budget sur la période 2020 à 2023 est de + 8,3 M€, soit une hausse de + 22 %, qui s'explique en partie par une augmentation des dépenses d'investissement sur le réseau d'acheminement de l'eau potable.

Financé à l'origine uniquement par l'autofinancement, le budget annexe eau potable a nécessité la mobilisation d'un prêt en 2021 de 9 M€ et d'un second prêt qui sera mobilisé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 à hauteur de 4 M€.

Globalement, les dépenses d'investissement poursuivront leur hausse jusqu'à la fin du mandat avec un montant prévisionnel de 15 M€ de dépenses par an dès 2024. La hausse de la redevance eau potable de +0,25 € HT par m3 votée en Conseil communautaire du 16 décembre 2021 permet de contenir le recours à la dette mais ne l'exclut pas. Le financement des investissements nécessitera d'emprunter 28 M€ sur la période 2023 à 2026.

Les ratios financiers restent toutefois de bonne qualité avec notamment un ratio de désendettement inférieur à 3 années pour l'année 2023, et estimé à 5 années en fin de mandat.

#### ➤ Section d'exploitation

Le budget d'exploitation s'élève 19,7 M€, dont 2,3 M€ d'opérations d'ordre et 8,8 M€ de virement à la section d'investissement. Il se décompose comme suit :

Dépenses d'exploitation					
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en k€	Evolution en %
011	Charges à caractère général	3 886 k€	4 672 k€	786 k€	20,2%
012	Charges de personnel	680 k€	695 k€	15 k€	2,2%
014	Atténuations de produits	562 k€	546 k€	-16 k€	-
65	Autres charges de gestion courante	2 385 k€	2 381 k€	-4 k€	-0,1%
66	Charges financières	160 k€	205 k€	45 k€	28,2%
67	Charges exceptionnelles	145 k€	23 k€	-122 k€	-84,2%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	40 k€	0 k€	-40 k€	-100,0%
042	Opérations d'ordre entre sections	2 160 k€	2 349 k€	189 k€	8,8%
023	Virement à la section d'investissement	6 184 k€	8 781 k€	2 596 k€	42,0%
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>16 202 k€</b>	<b>19 652 k€</b>	<b>3 450 k€</b>	<b>21,3%</b>

Les données sont volontairement arrondies à l'euro supérieur ou inférieur afin de conserver une présentation équilibrée des budgets au regard de la conversion des chiffres en k€.

En dehors des opérations d'ordre (2,3 M€ au chapitre 042), les dépenses d'exploitation comprennent essentiellement :

- **Chapitre 011, charges à caractère général** : 4,7 M€ en hausse de 786 K€ liée à l'augmentation des coûts de l'énergie et aux révisions de prix des marchés. Le chapitre 011 comprend :
  - 3,4 M€ d'achats d'eau ;
  - 0,5 M€ de charges de structure refacturées par le budget principal ;
  - 0,3 M€ d'honoraires et d'études (réglementation) ;

- 0,1 M€ de sous-traitance générale.
- 0,4 M€ de charges diverses (électricité, carburant, petits équipements, maintenance) ;
- **Chapitre 012, charges de personnel** : 0,7 M€ ;
- **Chapitre 014, atténuations de produits** constituées des reversements de taxes à l'Agence de l'eau : 0,5 M€ ;
- **Chapitre 65, autres charges de gestion courante** : 2,4 M€, dont 2,2 M€ de reversements au budget assainissement de redevances d'assainissement collectées et 0,2 M€ de charges diverses de gestions courantes (conventions SIAP Montcient et SEPE) ;
- **Chapitre 66, intérêts de la dette** : 205 k€ en hausse de 28,2 % par rapport aux crédits ouverts 2022 en raison des emprunts contractés en 2021 d'un montant total de 9 M€ et d'un emprunt contracté en décembre 2022 pour 6 M€, mobilisé à hauteur de 4 M€ dont les intérêts commenceront à être remboursés en 2023 ;
- **Chapitre 67, charges exceptionnelles** : 23 k€

Recettes d'exploitation					
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en k€	Evolution en %
013	Atténuations de charges	0 k€	0 k€	0 k€	-
70	Produits des services	15 560 k€	16 122 k€	562 k€	3,6%
73	Impôts et taxes	0 k€	0 k€	0 k€	-
74	Dotations, subventions	70 k€	0 k€	-70 k€	-100,0%
75	Autres produits de gestion courante	124 k€	51 k€	-73 k€	-58,8%
76	Produits financiers	0 k€	0 k€	0 k€	-
77	Produits exceptionnels	0 k€	0 k€	0 k€	-
78	Reprise provisions semi-budgétaires	26 k€	0 k€	-26 k€	-100,0%
002	Résultat de fonctionnement reporté	0 k€	3 097 k€	3 097 k€	-
042	Opération ordre entre sections	421 k€	381 k€	-40 k€	-9,6%
<b>Total recettes d'exploitation</b>		<b>16 202 k€</b>	<b>19 652 k€</b>	<b>3 450 k€</b>	<b>21,3%</b>

Les données sont volontairement arrondies à l'euro supérieur ou inférieur afin de conserver une présentation équilibrée des budgets au regard de la conversion des chiffres en k€.

Les recettes d'exploitation sont constituées de :

- **Chapitre 70, produits de service** : 16,1 M€ : 13,3 M€ comprenant des redevances directes concernant l'exploitation en régie et les surtaxes concernant la gestion déléguée, 2,7 M€ de ventes d'eau aux abonnés de Limay et du Mantois Sud et 0,1 M€ de produits divers.
- **Chapitre 75, autres produits de gestion courante** : 51 k€ de recettes locatives relatives à des antennes de télécommunications et des redevances versées par les délégataires ;
- **Chapitre 042, opérations d'ordre** (0,4 M€ au chapitre 042) correspondant à l'amortissement des subventions d'investissement reçues.
- **Chapitre 002, résultat d'exploitation 2022 reporté** : le résultat de fonctionnement reporté de 2022 est de 3,1 M€. Le reste de ce résultat est reporté sur la section d'investissement au compte 1068 à hauteur de 2,5 M€.

La section d'exploitation permet de dégager un virement de 8,8 M€ au profit de la section d'investissement.

#### ➤ Section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 26,4 M€ dont 0,6 M€ d'opérations patrimoniales (chapitre 041). Les montants des reports 2022 sur l'exercice 2023 s'élèvent :

- **pour les dépenses** : 2,3 M€ principalement des travaux de renouvellement de canalisation et de décarbonatation.
- **pour les recettes** : 6 M€ correspondant à un prêt qui sera mobilisé en 2023.

Dépenses d'investissement							
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022 avec reports 2021	BP 2023	Reports 2022	BP 2023 avec reports 2022	Evolution en k€	Evolution en %
040	Opération ordre entre sections	421 k€	381 k€	0 k€	381 k€	-40 k€	-9,6%
041	Opérations patrimoniales	628 k€	600 k€	0 k€	600 k€	-28 k€	-4,5%
10	Dotations et fonds divers	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-
13	Subvention investissement reçues	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-
20	Immobilisations incorporelles	1 107 k€	810 k€	39 k€	849 k€	-258 k€	-23,3%
21	Immobilisations corporelles	662 k€	508 k€	57 k€	565 k€	-97 k€	-14,6%
23	Travaux	19 511 k€	15 338 k€	2 218 k€	17 556 k€	-1 955 k€	-10,0%
26	Immobilisations financières	0 k€	35 k€	0 k€	35 k€	35 k€	-
27	Autres immobilisations financières	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-
4581	Opérations sous mandat (dépenses)	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-
16	Remboursement dette / cautions	825 k€	250 k€	0 k€	250 k€	-575 k€	-69,7%
001	Solde d'exécution de la section d'investi	0 k€	6 164 k€	0 k€	6 164 k€	6 164 k€	-
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>23 154 k€</b>	<b>24 085 k€</b>	<b>2 315 k€</b>	<b>26 400 k€</b>	<b>3 246 k€</b>	<b>14,0%</b>

Les données sont volontairement arrondies à l'euro supérieur ou inférieur afin de conserver une présentation équilibrée des budgets au regard de la conversion des chiffres en k€.

Les dépenses d'investissement comprennent :

- les dépenses d'équipement à 19 M€ contre 16,7 M€ en 2022, soit + 2,3 M€ (+13,8 %) ;
- le remboursement du capital de la dette à 0,3 M€ ;
- des opérations d'ordre à 1 M€ dont 0,4 M€ pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues.

Les principales opérations portent sur :

- les travaux de rénovation des réservoirs et châteaux d'eau (1,8 M€) ;
- le renouvellement des réseaux d'eau potable (7,7 M€) qui s'intensifie en proportion de l'augmentation des travaux de voirie ;
- les travaux de dévoiements de réseaux provoqués par le Tram 13 et par le projet de la RD 154 (0,5 M€) ;
- les travaux de sécurisation des réseaux d'alimentation sur les travaux concessifs de Vaux et Evécquemont, sur la sécurisation de l'interface Achères-Poissy, du secteur Argencours (massif de l'Hautil) et du secteur nord de Limay jusqu'à Drocourt, sur l'amélioration de la sortie de l'unité de production de Triel et la sécurisation (4,9 M€) ;
- les opérations de décarbonatation avec le projet de Mantes la Ville (sous réserve des autorisations ARS) (1,9 M€) ;
- les opérations de traitement des nitrates sur le champ captant de Buchelay-Rosny (0,2 M€) ;
- les travaux divers de métallerie, clôtures, sécurité sur les unités de protection et les réservoirs ainsi que la rénovation d'un forage (0,3 M€).

Recettes d'investissement							
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022 avec reports 2021	BP 2023	Reports 2022	BP 2023 avec reports 2022	Evolution en k€	Evolution en %
021	Virement de la section de fonctionnement	6 184 k€	8 781 k€	0 k€	8 781 k€	2 596 k€	42,0%
040	Opérations d'ordre entre sections	2 160 k€	2 349 k€	0 k€	2 349 k€	189 k€	8,8%
041	Opérations patrimoniales	628 k€	600 k€	0 k€	600 k€	-28 k€	-4,5%
10	Dotations et fonds divers	2 356 k€	2 478 k€	0 k€	2 478 k€	122 k€	5,2%
13	Subventions investissement reçues	1 077 k€	992 k€	0 k€	992 k€	-85 k€	-7,9%
27	Autres immobilisations financières	2 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-2 k€	-100,0%
4582	Opérations sous mandat	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-
16	Emprunts et avances / cautions	6 950 k€	5 200 k€	6 000 k€	11 200 k€	4 250 k€	61,2%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 796 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-3 796 k€	-100,0%
<b>Total recettes investissement</b>		<b>23 154 k€</b>	<b>20 400 k€</b>	<b>6 000 k€</b>	<b>26 400 k€</b>	<b>3 246 k€</b>	<b>14,0%</b>

Les données sont volontairement arrondies à l'euro supérieur ou inférieur afin de conserver une présentation équilibrée des budgets au regard de la conversion des chiffres en k€.

Les recettes d'investissement comprennent :

- l'affectation en réserve du résultat d'exploitation de l'année 2022 : 2,4 M€ ;
- des subventions à recevoir de l'Agence de l'eau : 1 M€ ;
- des opérations d'ordre et le virement de section à 11,7 M€ dont 8,8 M€ de virement de la section d'exploitation, 2,3 M€ d'amortissements des biens et 0,6 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de cette section ;
- un emprunt prévisionnel de 11,2 M€ dont 6 M€ de reports de l'année 2022.

#### 4.4 Budget annexe déchets

Le budget primitif 2023 du budget annexe déchets s'élève à un montant total de **72 M€ contre 74,8 M€ en 2022, soit -2,8 M€ (-3,7 %)**.

#### ➤ Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement					
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en k€	Evolution en %
011	Charges à caractère général	55 561 k€	58 773 k€	3 213 k€	5,8%
012	Charges de personnel	2 206 k€	2 298 k€	92 k€	4,2%
014	Atténuations de produits	0 k€	0 k€	0 k€	-
65	Autres charges de gestion courante	3 670 k€	3 799 k€	129 k€	3,5%
66	Charges financières	0 k€	0 k€	0 k€	-
67	Charges exceptionnelles	30 k€	5 k€	-25 k€	-83,3%
68	Dotation provisions semi-budgétaires	120 k€	80 k€	-40 k€	-33,2%
042	Opérations d'ordre entre sections	3 205 k€	2 449 k€	-757 k€	-23,6%
023	Virement à la section d'investissement	3 215 k€	4 549 k€	1 334 k€	41,5%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>68 007 k€</b>	<b>71 953 k€</b>	<b>3 946 k€</b>	<b>5,8%</b>

Les données sont volontairement arrondies à l'euro supérieur ou inférieur afin de conserver une présentation équilibrée des budgets au regard de la conversion des chiffres en k€.

En dehors des opérations d'ordre (2,4 M€ au chapitre 042), les dépenses de fonctionnement comprennent essentiellement :

- **Chapitre 011, charges à caractère général** : 58,8 M€ (+3,2 M€, soit +5,8 %) dont :
  - o 56,2 M€ pour la collecte et le traitement des déchets en hausse de 4 M€ liée à :

- ✓ L'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui passe de 11 € la tonne en 2022 à 12 € la tonne en 2023 ;
  - ✓ L'augmentation des contrats et des coûts de l'énergie de l'ordre de 10 % ;
  - 0,3 M€ pour les études sur les biodéchets, les modalités de collecte des verres et la stratégie des professionnels ;
  - 0,1 M€ pour les campagnes de communication (guides, calendriers, affiches, ...) ;
  - 1,6 M€ de charges de structure refacturées par le budget principal au budget annexe déchets ;
  - 0,3 M€ de frais d'honoraires ;
  - 0,6 M€ de charges diverses tels que l'électricité, le carburant, la maintenance, les locations et le broyage des végétaux.
- **Chapitre 012, charges de personnel** : 2,3 M€ en hausse de 4,2%, augmentation liée à la revalorisation du GVT (glissement, vieillesse, technicité) ;
  - **Chapitre 65, autres charges de gestion courante** : 3,8 M€, dont 3,4 M€ de participation à Valoseine, 0,1 M€ de subvention aux associations et 0,3 M€ de reversement aux soutiens éco participation repreneur ;
  - **Chapitre 67, charges exceptionnelles** : 5 k€.

Recettes de fonctionnement					
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Evolution en k€	Evolution en %
013	Atténuations de charges	0 k€	0 k€	0 k€	-
70	Produits des services	2 874 k€	3 042 k€	168 k€	5,9%
73	Impôts et taxes	44 100 k€	47 000 k€	2 900 k€	6,6%
74	Dotations, subventions	1 685 k€	1 195 k€	-490 k€	-29,1%
75	Autres produits de gestion courante	19 341 k€	20 187 k€	846 k€	4,4%
76	Produits financiers	0 k€	0 k€	0 k€	-
77	Produits exceptionnels	0 k€	0 k€	0 k€	-
78	Reprise provisions semi-budgétaires	0 k€	80 k€	80 k€	-
002	Résultat de fonctionnement reporté	0 k€	444 k€	444 k€	-
042	Opération ordre entre sections	7 k€	5 k€	-2 k€	-30,8%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>68 007 k€</b>	<b>71 953 k€</b>	<b>3 946 k€</b>	<b>5,8%</b>

Les données sont volontairement arrondies à l'euro supérieur ou inférieur afin de conserver une présentation équilibrée des budgets au regard de la conversion des chiffres en k€.

Les recettes d'exploitation sont constituées de :

- **Chapitre 70, produits de service** : 3 M€ de redevances dont 2,4 M€ de redevances du site EMTA de Guitrancourt ;
- **Chapitre 74, dotations et subventions** : 1,2 M€ relatifs aux soutiens des éco-organismes de revente de matériaux ;
- **Chapitre 75, autres produits de gestion courante** : 20,2 M€ dont :
  - 16,9 M€ de subvention du budget principal au budget déchets comprenant :
  - 3,2 M€ de recettes liées à la reprise de matériaux tels que l'acier, l'aluminium et le carton ;
  - 0,1 M€ de recettes diverses.
- **Chapitre 042, opérations d'ordre** (5 k€ au chapitre 042) correspondant à l'amortissement des subventions d'investissement reçues.
- **Chapitre 002, résultat d'exploitation 2022 reporté** : 0,4 M€

La section d'exploitation permet de dégager un virement de 4,5 M€ au profit de la section d'investissement.

➤ Section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 9,8 M€ dont 0,4 M€ d'opérations patrimoniales (chapitre 041). Les montants des reports 2022 sur l'exercice 2023 s'élèvent à 2,5 M€ pour les dépenses et correspondent principalement à la campagne de vérification des autocollants sur les bacs (0,7 M€), aux travaux de réhabilitation de la déchèterie d'Aubergenville (0,4 M€), à la fournitures de bacs (0,5 M€). Aucune recette d'investissement n'est reportée.

Dépenses d'investissement							
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022 avec reports 2021	BP 2023	Reports 2022	BP 2023 avec reports 2022	Evolution en k€	Evolution en %
040	Opération ordre entre sections	7 k€	5 k€	0 k€	5 k€	-2 k€	-30,8%
041	Opérations patrimoniales	0 k€	350 k€	0 k€	350 k€	350 k€	-
10	Dotations et fonds divers	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-
13	Subvention investissement reçues	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-
20	Immobilisations incorporelles	537 k€	614 k€	131 k€	746 k€	208 k€	38,7%
204	Subventions d'équipements	119 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-368 k€	-100,0%
21	Immobilisations corporelles	5 151 k€	6 278 k€	2 355 k€	8 633 k€	3 482 k€	67,6%
23	Travaux	955 k€	100 k€	0 k€	100 k€	-855 k€	-89,5%
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>6 770 k€</b>	<b>7 348 k€</b>	<b>2 486 k€</b>	<b>9 834 k€</b>	<b>3 064 k€</b>	<b>45,3%</b>

Les données sont volontairement arrondies à l'euro supérieur ou inférieur afin de conserver une présentation équilibrée des budgets au regard de la conversion des chiffres en k€.

Les dépenses d'investissement comprennent :

- les dépenses d'équipement (9,5 M€) ;
- des crédits d'ordre (5 K€ pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues) ;
- 0,4 M€ au titre des opérations patrimoniales.

La Communauté urbaine dispose d'un patrimoine important en matière de déchetteries qui connaît un état de vétusté avancé. L'ensemble des dix déchetteries<sup>4</sup>, gérées en régie par l'EPCI, méritent un travail de rénovation et de mise aux normes (ICPE), estimé à 1 ou 2 M€ par an, en fonction des enveloppes budgétaires disponibles et des travaux à opérer. Ainsi, en 2023, les travaux de la déchèterie de Conflans sont estimés à 0,5 M€ et ceux de la déchèterie d'Orgeval à 300 k€. En outre des travaux de mise en conformité seront effectués sur le site de Valene haut (0,3 M€) et Valene bas (0,2 M€).

Par ailleurs, chaque année, la Communauté urbaine remplace les bacs cassés et investit dans la mise en place de bornes enterrées ou aériennes, ce qui représente 1,9 M€ en 2023. Les composteurs représentent quant à eux une dépenses de 0,2 M€.

Enfin, la mise en place de bornes enterrées (0,6 M€) et de bornes aériennes (0,6 M€) est prévue au cours de l'année 2023.

<sup>4</sup> Achères, Aubergenville, Conflans-Sainte-Honorine, Epône, Gargenville, Les Mureaux, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Orgeval.

Recettes d'investissement							
	Libellé chapitres	Crédits ouverts 2022 avec reports 2021	BP 2023	Reports 2022	BP 2023 avec reports 2022	Evolution en k€	Evolution en %
021	Virement de la section de fonctionnement	3 215 k€	4 549 k€	0 k€	4 549 k€	1 334 k€	41,5%
040	Opérations d'ordre entre sections	3 205 k€	2 449 k€	0 k€	2 449 k€	-757 k€	-23,6%
041	Opérations patrimoniales	0 k€	350 k€	0 k€	350 k€	350 k€	-
10	Dotations et fonds divers	350 k€	2 409 k€	0 k€	2 409 k€	2 059 k€	588,4%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 k€	77 k€	0 k€	77 k€	77 k€	-
<b>Total recettes investissement</b>		<b>6 770 k€</b>	<b>9 834 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>9 834 k€</b>	<b>3 064 k€</b>	<b>45,3%</b>

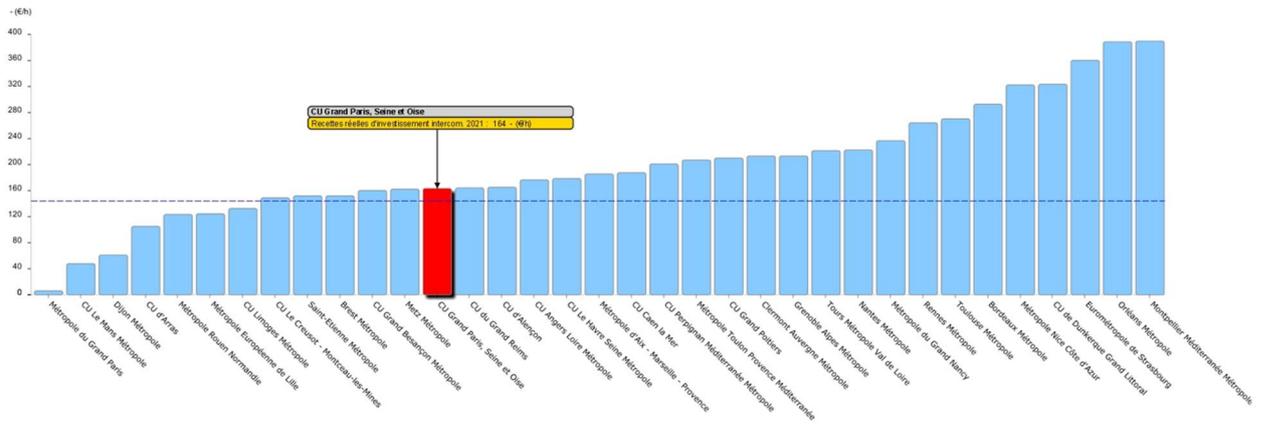
Les données sont volontairement arrondies à l'euro supérieur ou inférieur afin de conserver une présentation équilibrée des budgets au regard de la conversion des chiffres en k€.

Les recettes d'investissement comprennent :

- l'affectation en réserve du résultat d'exploitation de l'année 2022 : 2,4 M€ ;
- le solde du résultat de la section d'investissement de l'année 2022 : 77 k€ ;
- des opérations d'ordre et le virement de section à 7,3 M€ dont 4,5 M€ de virement de la section de fonctionnement, 2,4 M€ d'amortissements des biens et 0,4 M€ d'opérations patrimoniales.



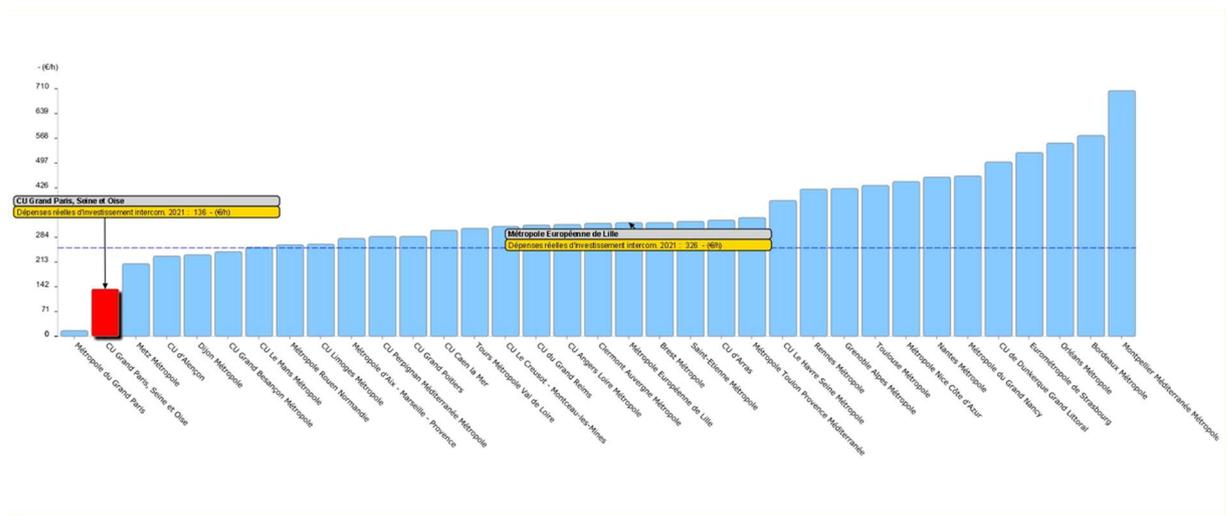
### 5.3. Annexe 3 : Recettes réelles d'investissement des groupements comparables à la CU par habitant



Recettes réelles d'investissement intercom. 2021

min : 6 - (€k/h)  
 max : 391 - (€k/h)  
 moy : 144 - (€k/h)

### 5.4. Annexe 4 : Dépenses réelles d'investissement des groupements comparables à la CU par habitant



Dépenses réelles d'investissement intercom. 2021

min : 17 - (€k/h)  
 max : 705 - (€k/h)  
 moy : 253 - (€k/h)